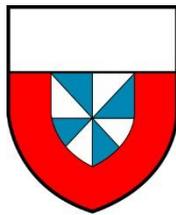


# Commune de Cheseaux



## Préavis 35/2019



## Rapport de Gestion 2018





# **Table des matières**

## **Chapitre I : Municipalité**

- I - 1. Organisation
- I - 2. Autorisations générales
- I - 3. Préavis municipaux

## **Chapitre II : Administration générale**

- II - 1. Administration
- II - 2. Contrôle des habitants
- II - 3. Activités villageoises
- II - 4. Lausanne Région

## **Chapitre III : Constructions - Urbanisme - Bâtiments**

- III - 1. Police des constructions
- III - 2. Urbanisme
- III - 3. Commission d'urbanisme

## **Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu**

- IV - 1. Sécurité publique
- IV - 2. Protection civile
- IV - 3. Service du feu

## **Chapitre V : Travaux - Forêts - Epuration - Déchets**

- V - 1. Travaux
- V - 2. Routes et chemins
- V - 3. Domaines
- V - 4. Forêts
- V - 5. Epuration des eaux
- V - 6. Traitement des déchets

## **Chapitre VI : Petite Enfance - Oeuvres sociales - Cultes**

- VI - 1. Accueil de la petite enfance
- VI - 2. Commission Enfance - jeunesse
- VI - 3. ARASPE
- VI - 4. APROMAD
- VI - 5. Cultes

## **Chapitre VII : Etablissement de la Chamberonne**

- VII - 1. Organisation générale
- VII - 2. Classes primaires
- VII - 3. Classes secondaires
- VII - 4. Effectifs
- VII - 5. Activités et événements divers
- VII - 6. Mesures de prévention
- VII - 7. Bibliothèque
- VII - 8. Parents
- VII - 9. Bâtiments scolaires



# **Chapitre I : Municipalité**

## **I - 1 - Organisation**

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2018 est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic	Administration générale – Finances - Relations extérieures - Affaires régionales
DIEPERINK Jacqueline	Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants - Cultes – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires
HÄMMERLI Pierre	Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public - Epuration des eaux – Egouts – Gestion des déchets - Forêts et domaines – Cours d'eau - Cimetière - Sociétés locales
SANDOZ Serge	Sécurité (SDIS, Police administrative, Protection civile, Contrôle des viandes) - Signalisation - Espaces Publics - Energie - Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants
FLEURY Etienne	Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d’habiter

La Municipalité s'est réunie pour **49** séances ordinaires. Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une disponibilité pour plus de 400 événements chaque année.

## **I - 2 - Autorisations générales**

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

Nous avons fait usage de cette possibilité pour acquérir huit parcelles forestières, représentant un total de 24'456 m<sup>2</sup>, pour un coût global de Fr. 31'660.--.

Nous avons également par ce biais vendu la parcelle 671 (296 m<sup>2</sup>) au Châtelard et conclu un pacte d'emption sur la parcelle 582. (voir page 25)

### **I - 3 - Préavis**

Pendant l'année 2018, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 18 Demande de crédit pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village**  
refusée par le Conseil lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2018
- 19 Demande de crédit le remplacement de deux véhicules au service de la voirie**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2018
- 20 Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'assainissement au collège Derrière-la-Ville**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2018
- 21 Rapport de Gestion 2017**  
adopté par le Conseil lors de sa séance du 19 juin 2018
- 22 Comptes 2017**  
adoptés par le Conseil lors de sa séance du 19 juin 2018
- 23 Demande de crédit supplémentaire au budget 2017**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 19 juin 2018
- 24 Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable**  
adopté par le Conseil lors de sa séance du 10 octobre 2018
- 25 Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la STEP de Vidy**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 10 octobre 2018
- 26 Demande de crédit supplémentaire aux préavis 51/2015 et 52/2015**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 19 juin 2018
- 27 Arrêté d'imposition 2019-2020**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 10 octobre 2018
- 28 Budget 2019**  
adopté par le Conseil lors de sa séance du 11 décembre 2018
- 29 Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 11 décembre 2018
- 30 Demande de crédit pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 11 décembre 2018
- 31 Demande de crédit pour la construction d'un tronçon complémentaire du collecteur communal 2 au chemin de la Saugettaz**  
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 11 décembre 2018

## **Chapitre II : Administration générale**

### **II - 1 - Administration**

#### **II - 1-1 Personnel**

En 2018, il n'y a eu aucune modification dans l'effectif de notre personnel administratif.

Nos effectifs au 31 décembre 2018 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	20 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	Mme Fabienne Pilet	80 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
- collaborateur polyvalent :	M. Milos Dangubic	100 %
- service technique :	M. José Sanchez	100 %
- urbanisme :	Mme Caroline Caulet	70 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
- apprentie	Mme Olivia Friedli	

soit 7,7 équivalents plein temps et une apprentie



## II - 1.2 – Conciergerie

Il n'y a pas eu non plus de changement pour le personnel de conciergerie

Ainsi donc, nos effectifs fixes à fin 2018 étaient les suivants :

- Collège DLV :	Mme Keila Marques Cassata Mme Candida Purgatorio	100 % 70 %
- Salles de gym DLV - Gestion technique DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Maison de commune, Temple :	Mme Corinne Dutoit	75 %
- Salle de gym Marais du Billet - Gestion technique MdB, Centre de vie enfantine, Maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

soit 4,75 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.



## II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

## **II - 2 – Contrôle des habitants**

### **Population selon Statistique Vaud**

Au 31 décembre 2018, la population de notre localité s'élevait à 4'338 habitants, ce qui représente une diminution de 19 personnes par rapport à 2017, soit :

**3'362 Suisses**

**976 Etrangers**

### **Mutations**

Au cours de l'année, notre bureau a traité **1'019** mutations dont les principales sont :

354 arrivées – 399 départs – 112 changements d'adresse – 32 séparations/divorces – 29 naturalisations – 13 mariages – 50 naissances – 30 décès (*inscrits sur la commune*).

### **Bureau des étrangers**

Total des dossiers des étrangers : **1'158**

- C (établissement)	697
- B (séjour)	255
- L (Séjour limité)	9
- F/N (admis provisoirement)	4
- G (frontalier)	172
- En cours	21

### **Registre civique**

En 2018, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations/élections fédérales, cantonales et/ ou communales les :

04 mars – 10 juin – 23 septembre – 25 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'697 avec un taux moyen de participation de 44.08%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 940 signatures relatives à 10 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

### **Recensement des chiens**

**199** chiens sont enregistrés sur notre territoire.

### **Naturalisations**

La Municipalité a accepté en 2018, 15 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 27 personnes. Elle a aussi accepté 4 dossiers de naturalisation facilitée représentant un total de 4 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés.

Vu le retard pris par le Canton dans la mise en place du nouveau système, aucun dossier relevant de la nouvelle loi sur le droit de cité n'a été finalisé en 2018.

## **II - 3 - Activités villageoises**

Les 3 et 4 février a eu lieu le 10<sup>ème</sup> tournoi indoor du Fc Cheseaux à la salle de gymnastique du Marais du Billet. Cette manifestation a attiré plus de 300 juniors âgés de 8 à 12 ans. (Juniors E et F).

La 9<sup>ème</sup> marche populaire d'hiver du Fanny-club a eu lieu le 25 février 2018.

Les soirées annuelles de la Fanfare de Cheseaux, placées sous le thème du cirque ont eu lieu les 17 et 18 mars, suivies d'un concert de préparation à la fête cantonale le 7 mai, d'une journée portes-ouvertes de l'Ecole de musique de la Fanfare le 23 juin, puis d'un concert de Noël toujours aussi attendu en décembre.

Le 27 mars 2018, la nouvelle place de jeux du Marais du Billet a été inaugurée, pour le plus grand plaisir des petits et de leurs parents.

Le 14 avril, les Traîne-Savates ont organisé sous le soleil la 25<sup>ème</sup> édition de leur course populaire. Plus de 2'000 concurrents ont pris part aux épreuves des diverses catégories, dont 1'100 rien que pour la course « adultes ».

Entre avril et juin, la Compagnie des Deux Masques a présenté à six reprises une excellente comédie policière « Assassins associés », puis a récidivé en novembre avec « Le Roi Victor ».

Le 28 avril, le Comet Uni-hockey, très actif au niveau de la formation des juniors, a organisé les finales de coupe vaudoise.

Les 4 et 5 mai, Cheseaux a fait la fête en l'honneur des 300 ans de la naissance de l'astronome et savant Jean-Philippe Loys de Cheseaux. Cette manifestation, tournée vers les étoiles, a rencontré un franc succès populaire, grâce aux diverses animations et conférences sur le thème de l'astronomie, et au concours de nombreuses sociétés locales et artistes amateurs qui se sont approprié le temps d'un samedi le centre du village.



Le 1<sup>er</sup> juin s'est déroulée l'inauguration du nouveau club-house du Tennis-club, qui poursuit de manière toujours aussi enthousiaste son effort pour la formation des jeunes.

Les 9<sup>èmes</sup> Coffres magiques organisés par le Cercle Magique ont attiré nombre d'acheteurs le 2 juin. La même société locale a également mis sur pied le 8 septembre sa 15<sup>ème</sup> bourse d'habits et jouets.

Le Fil d'argent a organisé le 13 juin, sa traditionnelle course annuelle à destination des Franches-Montagnes.

Le Festival équestre de Cheseaux, qui a eu lieu du 20 au 24 juin, a réuni une nouvelle fois certains des meilleurs cavaliers suisses, en proposant notamment un Grand-prix qualificatif pour le championnat suisse élite, remporté par le très expérimenté Pius Schwizer.



Du 2 au 6 juillet 2018, une classe du Marais-du-Billet a pu se rendre à Aubignan dans le cadre d'un échange scolaire lié à notre jumelage.

Lors du passeport-vacances estival, de nombreux jeunes ont profité des trois activités offertes à Cheseaux, soit : initiation à la spéléo, rencontre avec notre corps de pompiers, et promenade à dos d'âne. Nous remercions vivement tous les organisateurs et les bénévoles qui encadrent ces enfants.

L'organisation et l'animation de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août a été assurée par la Société de Jeunesse, avec à la clef un magnifique feu d'artifice, dans une excellente ambiance.

Le 31 août 2018, le Spéléo-club a fêté dignement son 40<sup>ème</sup> anniversaire, avec une soirée Portes ouvertes très conviviale.

Nos aînés ont eu le plaisir de participer le 20 septembre à une journée récréative ensoleillée à Annecy et sur son lac, qui a attiré plus de 150 personnes, ce qui nécessite une solide infrastructure. Ce fut une superbe journée de détente et d'amitié.

Traditionnellement, la Municipalité a reçu le 24 septembre les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année.

Le 10 octobre, la Municipalité a organisé une rencontre des entreprises, dans les locaux de senseFly au Châtelard. Les nombreux participants ont eu l'occasion d'échanger sur l'avenir économique de Cheseaux et de la région, avant de partager un moment convivial.

Les 13 et 14 octobre, notre commune jumelle du Vaucluse a invité la Municipalité et l'Etat-major du SDIS à l'occasion du congrès départemental des sapeurs-pompier.

En fin d'année, les Concerts de Cheseaux ont organisé quatre manifestations qui ont attiré tous les amateurs de musique classique.

Le 4 novembre, la ludothèque le Dé-Tour a fêté ses 40 ans autour de nombreux jeux de société et d'un gâteau d'anniversaire en bonbons.

Les 8 décembre a eu lieu le traditionnel téléthon organisé par le SDIS La Mèbre. Au programme, dégustations, cor des Alpes, fondue et country music.

Le Caveau le Chapeau a continué à proposer de nombreuses soirées éclectiques mettant en valeur tous les styles musicaux.

La première équipe du Judo-club a réussi à obtenir brillamment en fin d'année sa promotion en Ligue Nationale B.



Quelques bénévoles ont mis en place pour la première fois, autour de Noël, un « Chalet de l'amitié » permettant à chacun de partager soupe et vin chaud.

La Société de gymnastique FSG, le Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, le VBC Cheseaux, et toutes les autres sociétés locales très actives ont également mis sur pied tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, soirées, spectacles et repas de soutien qui ont contribué à rendre cette année 2018 tout aussi animée qu'à l'accoutumée.

## **II - 4 - LAUSANNE REGION (communauté de la région lausannoise)**

### **II – 4.1 – Communes membres**

Lausanne Région était composée en 2018 de 27 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

#### **Secteur Ouest :**

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix

#### **Secteur Nord :**

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

#### **Secteur Est :**

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

### **II – 4.2 - Activités 2018**

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de problèmes liés à la petite enfance, à la formation, aux sports, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

Deux assemblées générales ont été organisées en 2018. L'AG de printemps du 17 avril 2018 à Savigny a permis d'adopter les comptes 2017, ainsi que le rapport d'activité des secteurs. Celle d'automne, qui s'est tenue le 31 octobre à Saint-Sulpice, a validé le budget 2019.

## **Bureau de coordination (BC)**

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale, le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés.

En 2018, le Bureau de coordination a notamment œuvré dans les domaines suivants :

- validé les demandes de la commission Prévention et dépendances pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention
- validé les demandes de la commission Formation et emploi des jeunes pour le soutien à des projets via son compte « mesures de soutien »
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget Promotion économique
- validé les demandes de la commission Activités sportives
- accepté le prolongement de la convention avec la Fondation Mère Sophia pour le projet « Macadam 3 » jusqu'à la fin de la législature
- accepté un budget extraordinaire pour un changement du serveur et la mise en place d'un outil de saisie du temps de travail/vacances/congés du personnel
- accepté de porter à son budget 2019 un soutien pour la « bourse littéraire » de la Ville de Lausanne.

## **Financement**

La préparation des budgets et le suivi financier relèvent de la responsabilité du secrétariat général. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par la fiduciaire Fidinter et auditée annuellement par la société de révision Ofisa. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination.

Pour 2018, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, y.c. agglomération, de CHF 8.21 par habitant.

## **Personnel**

L'équipe de Lausanne Région est composée de 5 personnes qui travaillent pour un équivalent de 4,5 EPT.

## **II – 4.3 - Commission Prévention et dépendances**

### ***Membre : Serge Sandoz***

La présidence de cette commission est assurée par Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens.

Sur une base annuelle, la commission Prévention et dépendances gère de nombreux projets à but préventif et préavise pour subventionner des organisations actives sur le terrain.

Outre ses propres projets, elle soutient également des actions de prévention menées par les 27 communes de la région ou par des institutions reconnues.

Elle a aussi pour mission de mettre en réseau les acteurs concernés par la prévention des addictions, c'est-à-dire les municipalités et les professionnels de la branche.

### **Les cafés-débats**

Le principe du «café-débat» est de permettre à la population de se réunir en soirée, dans un établissement public d'une commune, afin de discuter, échanger et poser des questions à des spécialistes autour d'un thème de prévention.

La commission Prévention et dépendances a décidé d'organiser trois cafés-débats entre 2018 et 2019, un par secteur (Ouest lausannois, Est lausannois et Nord lausannois), avec pour thème « Le cannabis et les jeunes ».

### **Conventions**

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions, définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles :

#### *Rel'ier (Fondation Le Relais)*

Rel'ier est une entité qui coordonne et développe des projets dans le champ des addictions et de la précarité sociale.

#### *Rel'aids (Fondation Le Relais)*

Rel'aids se compose d'une équipe de travailleurs sociaux allant à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de drogues et de maladies virales.

#### *Fleur de Pavé*

L'association Fleur de Pavé apporte de l'écoute et du soutien aux péripatéticiens-ennes. Sa mission première est de diminuer les risques liés à l'exercice de la prostitution et à la consommation de produits psychotropes. Au travers d'un bus, Fleur de Pavé est présente sur place, à proximité des lieux de prostitution.

#### *Macadam jobs à seuils bas (Fondation Mère Sofia)*

Le projet pilote en trois seuils « Macadam jobs à seuils bas » a pour but de mobiliser des personnes fortement marginalisées, souvent en lien avec une addiction et en rupture avec le monde du travail depuis plusieurs années. Il s'agit de susciter chez cette frange de la population, une envie de changement vers un mieux-être, voire la reprise d'une activité professionnelle.

#### *Bethraïm*

L'association Bethraïm vient en aide aux personnes souffrant de dépendances. Elle propose à celles et ceux désireux de sortir de cette situation, une aide sous forme de logement communautaire accompagnée d'un appui socio-éducatif intensif, ainsi que des activités sportives et manuelles.

## **Journée de réflexion**

Un recueil comportant tous les comptes rendus des précédentes journées de réflexion a été réalisé et sera transmis aux Municipalités courant 2019.

## **Fonds de prévention**

En 2018, Lausanne Région a financé, via ses fonds, diverses actions de prévention :

- "Les jeunes animent les parcs" (Ville de Lausanne)
- "Les Quartiers de l'amitié à la rue du Lac" (Renens)
- [www.esteem-de-soi.ch](http://www.esteem-de-soi.ch)

## **II – 4.4 - Commission Enfance**

### ***Présidente : Jacqueline Dieperink***

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres en matière de lois et de projets cantonaux liés à l'enfance et à l'accueil parascolaire.

En 2018, les échanges ont beaucoup porté sur les nouvelles normes édictées par l'Etablissement intercommunal d'accueil parascolaire primaire (EIAP).

Le groupe de travail étudiant la problématique des zones grises de responsabilités durant la journée de l'écolier, a terminé son analyse.

Pour donner suite aux travaux sur les partages de responsabilités, la commission a décidé d'organiser, en 2019, une journée de réflexion ayant pour thème « La journée continue de l'écolier » avec des conférences et des ateliers portant notamment sur les devoirs surveillés, l'accueil parascolaire des 7P-11S et la collaboration école-famille.

## **II – 4.5 - Commission Formation et Emploi des Jeunes**

### ***Membre : Jacqueline Dieperink***

La présidente pour la législature 2016-2021 est Mme Sylvie Pittet-Blanchette, Municipale à Ecublens.

La commission Formation et emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation et mettre les divers acteurs de la formation en réseau.

## **Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne**

L'édition 2018 du Salon des métiers et de la formation de Lausanne a accueilli plus de 34'000 visiteurs. Ce nouveau record de fréquentation représente une augmentation de 14% par rapport à la dernière édition. Cette année, le nombre d'élèves inscrits pour une visite avec leur enseignant a également progressé de près de 2%, avec une fréquentation plus marquée des élèves de la voie pré-gymnasiale.

Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont tenu un stand commun pour la 3ème année consécutive.

## **AppApp**

Lausanne Région a maintenu son soutien aux appuis pour apprentis AppApp. Cette mesure propose des cours donnés par des répétiteurs étudiants, à un petit groupe de 3-4 apprentis qui ont des difficultés dans une branche enseignée aux cours professionnels.

L'association a soutenu l'ouverture de 69 cours accueillant 3296 apprentis pour l'année scolaire 2017-2018.

## **Journée de réflexion**

La commission Formation et emploi des jeunes a organisé le 7 mars 2018, une journée de réflexion ayant pour thème « Projet professionnel des jeunes; agir ensemble pour leur réussite ».

Politiques, professionnels des milieux scolaires et de la jeunesse, représentants du monde économique et partenaires de la région ont assisté à des conférences et participé à des ateliers thématiques afin de débattre autour du fil rouge « comment agir ensemble ? ». Cette journée avait aussi pour objectif de favoriser le développement de projets dans les communes et établissements scolaires par une mise en réseau des partenaires locaux.

## **Ados Pro**

L'association Ados Pro offre un accompagnement personnalisé et gratuit à des jeunes entre 13 et 25 ans désireux d'entrer dans le monde professionnel. Ados Pro propose un coaching pour la réalisation de dossiers de candidature, ainsi que des bilans de compétences et des aides à l'orientation.

## **Le projet Lift**

L'Etablissement de la Chamberonne est inscrit au projet.

LIFT est un projet national s'adressant aux jeunes de 10ème et 11ème qui ont besoin d'un coup de pouce pour faciliter leur transition vers le monde professionnel. Cette démarche a pour objectif de faire prendre conscience au jeune que les acquis scolaires sont importants pour son avenir et sa future vie professionnelle.

Dans le cadre de ce projet, le jeune se rend 2-3 heures par semaine dans une entreprise ou une collectivité publique pour effectuer diverses tâches administratives ou techniques.

Lausanne Région participe à la coordination et à la promotion de ce projet auprès de ses communes et de ses partenaires. A ce jour, LIFT est proposé dans 37 établissements scolaires vaudois dont 12 dans la région lausannoise.

Lausanne Région soutient également le projet LIFT par une subvention annuelle de CHF 20'000.- montant octroyé à l'engagement d'une facilitatrice PTH (Places de travail hebdomadaire) ayant pour mandat de soutenir les établissements scolaires dans la recherche de places.

## **II – 4.6 - Commission Seniors**

### ***Président : Serge Sandoz***

Les objectifs de la commission sont de promouvoir auprès des communes une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Outre les représentants des communes, la commission s'est entourée de trois acteurs importants du monde des seniors : Pro Senectute, Avivo et Mouvement des aînés.

### **Projet-pilote régional en faveur des seniors**

Les travaux liés au mandat de collecte des données et d'analyse, confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), ont débuté en février 2018.

Dans un premier temps, il s'est agi d'établir une liste détaillée des actions, démarches et autres programmes déployés dans les communes pour améliorer l'intégration sociale des aînés. Ensuite, une analyse des prestations existantes a permis de constituer des recommandations.

Un groupe de travail « Diagnostic » a été créé afin de suivre les trois étapes des travaux : identification des acteurs clés, entretiens et construction d'un catalogue de prestations, analyse du matériau recueilli.

Le rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » est en voie de concrétisation.

### **Convention**

#### **Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne (RERS)**

Le RERS donne à celles et ceux qui le désirent les moyens de s'inscrire dans un projet d'échanges et de création collective. Partant du principe que chaque personne possède des savoirs, des compétences et des connaissances, le RERS favorise cette transmission dans la réciprocité et la gratuité, via sa plateforme d'échanges.

## **II – 4.7 - Commission Transports**

La commission Transports de Lausanne Région est principalement chargée de gérer le déroulement des comptages quinquennaux réalisés dans l'agglomération Lausanne-Morges. Cette commission est sous la présidence de Mme Tinetta Meystre, Municipale à Renens.

En 2018, le groupe de travail technique composé des villes de Lausanne, Morges et de Pully, de la DGMR et animé par Lausanne Région, a été à nouveau réuni afin de préparer le cahier des charges de la prochaine édition des comptages qui aura lieu en 2020. L'appel d'offre des marchés publics sera attribué d'ici fin 2019.

## **II – 4.8 - Commission Activités Sportives**

***Membre : Pierre Haemmerli***

Le président de cette commission est M. Oscar Tosato, Municipal à Lausanne.

La commission Activités sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

La commission a aussi pour mission de promouvoir les sociétés sportives locales. Le site [www.guidesportif.ch](http://www.guidesportif.ch), géré par Lausanne Région, recense toutes les sociétés de la région et permet aux internautes de choisir, selon leur âge et leur lieu d'habitation, les clubs sportifs les plus proches.

Lausanne Région est en outre engagée, sur demande de ses communes membres, pour gérer les participations au déficit annuel d'exploitation du Centre sportif de Malley.

### **JOJ 2020**

La commission Activités sportives a organisé un après-midi sur le thème des JOJ 2020. Ce rendez-vous avait pour objectif d'échanger, partager et s'informer sur les projets cantonaux et communaux initiés à ce jour.

La rencontre a eu lieu mercredi 16 mai 2018 à la salle du Conseil communal de Lausanne. Les municipaux et délégués au sport et/ou à la jeunesse des communes ont été invités à y participer. L'événement a accueilli plus de 80 personnes.

### **Panathlon Family Games**

Depuis 2016, Lausanne Région s'est associée aux Panathlon Family Games. Ensemble, ils organisent cet important événement régional répondant aux objectifs fixés, c'est-à-dire encourager la pratique du sport et de l'activité physique, ainsi que promouvoir les sociétés sportives locales.

La 8<sup>ème</sup> édition des Panathlon Family Games a eu lieu le 20 mai 2018 à Vidy et a rassemblé plus de 4'500 participants. Cet événement est organisé en collaboration avec les clubs sportifs de la région, les associations sportives cantonales, le Service des sports de Lausanne et le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS).

Les Panathlon Family Games se déroulent sur une journée et permettent aux familles de découvrir plus de 30 activités sportives. Ils donnent aux jeunes participants toutes les informations utiles pour pratiquer une activité dans l'un des clubs sportifs de la région.

### **Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)**

Lausanne Région calcule chaque année la répartition des coûts du déficit d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) pour chacune des 24 communes membres, hormis les 3 communes propriétaires : Lausanne, Renens et Prilly. Un montant indicatif est transmis annuellement aux communes qui contribuent au financement sur une base volontaire.

En 2017, 20 des communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2017-2018 du CIGM, pour un montant total de plus de CHF 468'000.-, un geste apprécié par les 3 communes propriétaires.

### **II – 4.9 – Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Depuis 2015, la « cellule stratégique partenariale », qui regroupe des représentants du Canton et des schémas directeurs, est l'organe technique responsable du PALM.

Lausanne Région et Région Morges ont participé au financement des études du PALM à raison de 50%, dont 40 % pour Lausanne Région et 10% pour Région Morges.

Lausanne Région poursuit sa participation au Comité de pilotage (Copil) du PALM, par la présence de son président et de sa secrétaire générale. Cette dernière est invitée à assister aux séances de directions techniques pour la préparation des Copil et des budgets.

### **II – 4.10 – Commission Promotion économique**

#### ***Membre : Louis Savary***

La commission Promotion économique est présidée par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne.

La commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

En outre, elle supervise les activités de promotion de Lausanne Région qui travaille avec ses 27 communes membres et les autres partenaires concernés, ceci dans le but d'appuyer les autorités communales dans leur développement économique et dans leurs relations avec les entreprises locales, de soutenir les entreprises (en création ou existantes) dans leur démarche de développement, à travers des services compétents et gratuits, afin de favoriser leur implantation et développement dans la région et de définir les axes d'une politique d'appui au développement économique, les actions prioritaires et la mise en valeur du tissu régional.

Le département de la Promotion économique de Lausanne Région est principalement orienté sur l'accueil, le conseil et l'accompagnement des entreprises (Guichet), la recherche de terrains et locaux, l'élaboration des préavis des projets PADE-LADE (Politique cantonale d'appui au développement économique et Loi sur l'appui au développement économique) et l'organisation du concours Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL).

En 2018, Lausanne Région a décidé de repositionner l'attribution des prix en mettant un accent particulier sur les entreprises déjà actives dans la région. Pour ce faire, un groupe de travail, nommé par la commission, composé de 6 membres s'est réuni à 3 reprises. La nouvelle mouture du PERL a été présentée à la commission en juin 2018 avant d'être avalisée par le Bureau de coordination en juillet pour une mise en œuvre dès l'édition 2019.

### **Municipalités-entreprises : les nouveaux rendez-vous économiques**

Suite aux échanges menés avec les Municipalités, Lausanne Région a proposé d'organiser des rencontres municipalités-entreprises aux communes qui le souhaitent.

Pour ce faire et afin d'appuyer les municipalités dans cette démarche de valorisation, un service « clé-en-main » a été mis en place par Lausanne Région. Ce dernier, qui comprend la création de différents supports (programme, recherche d'orateur, coordination de l'événement, carton d'invitation, dépliants, présentation, etc.), a été extrêmement bien reçu tant par les Municipalités que par les entreprises. Chaque rencontre est pensée en fonction des besoins de la commune, sa typologie et son tissu économique.

Ainsi le 10 octobre 2018, une telle rencontre a pu être mise sur pied à Cheseaux, dans les locaux de l'entreprise SenseFly. Elle a réuni quelque 65 personnes.

## **Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments**

### **III - 1 - Police des constructions**

#### **III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2018**

15 permis de construire ont été délivrés en 2018, à savoir :

- Mise en œuvre d'une pergola en aluminium – Sorécot 63
- Mise en œuvre d'un espace fermé pour un four à pain et d'un cabanon de jardin – Rochette 2
- Création d'un appartement dans l'annexe N-E – Lausanne 12
- Construction de deux immeubles de 14 appartements avec parking souterrain – Mon Repos 3 et 5
- Transformations et agrandissement d'une maison familiale, construction d'un couvert à voiture, d'une pergola – Sorécot 11
- Modification de places de parking et arrêt de tl – rte d'Yverdon et rte de Lausanne
- Agrandissement de l'atelier isolé chauffé – Genève 19
- Modification d'une station de base de téléphonie mobile existante – Châtelard 1
- Aménagement de deux appartements dans le volume existant, construction d'un couvert démontable pour le rond de longe existant, déplacement de l'abri poney existant, pose de 250 m2 de panneaux solaires – Manège 2 et 4
- Transformation et agrandissement d'une maison familiale – Plantaz 26
- Aménagement d'une pharmacie Amavita – Lausanne 5
- Pose d'un ascenseur extérieur, ouverture au troisième étage – Plantaz 8
- Mise en place d'une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur et pose de 14 m2 de panneaux solaires – Grands-Champs 43
- Modification de l'implantation du bâtiment B – Pâquis 6
- Démolition et reconstruction de l'annexe - réaménagement des places de parc – Genève 8.

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC)

#### **III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité**

La commission a délivré 4 permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

- Ch. de Sorécot 5
- Ch. de Champ Pamont 20
- Timonet d'En Haut 4
- Sus Montagny 1

## **III - 2 – Urbanisme**

### **III - 2.1 – Etude d'assainissement du bruit routier**

En application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 15 novembre 1983 et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 7 octobre 1986, révisée le 1er septembre 2004, les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important, doivent être assainies par leurs propriétaires et à leurs frais.

Le bureau Ecoscan SA a été mandaté en avril 2017 pour réaliser une étude d'assainissement du bruit routier généré par le trafic des principales routes du territoire communal.

L'étude d'assainissement du bruit routier du 20 avril 2018 a été approuvée par le Conseil d'Etat le 29 août 2018.

Plusieurs mesures de protection ont été retenues par l'étude notamment la mise en place d'une paroi anti-bruit (PAB) le long de la route de Genève.

En octobre 2018, nous avons demandé une offre à quatre bureaux d'ingénieurs civils pour l'étude d'aménagement d'une PAB à la route de Genève. Le mandat a été attribué au bureau Ingea SA le 30 novembre 2018. L'étude est actuellement en cours.

### **III - 2.2 – Etude préliminaire des giratoires Bel-Air et Mon-Repos**

L'augmentation du trafic observée, depuis plusieurs années, sur le contournement du village engendre des surcharges ponctuellement importantes, notamment aux giratoires de Bel-Air et Mon-Repos aux heures de pointe du matin et du soir. La conséquence en est un important trafic de transit au centre du village.

Une étude de trafic exploratoire a été réalisée conjointement avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'Etat de Vaud, le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), la commune de Lausanne et notre commune en 2014-2015. Cette étude a défini des mesures à mettre en place en vue d'augmenter la capacité de ces deux giratoires tout en assurant la sécurité et la fluidité de l'ensemble des modes de transport.

La suite de la démarche s'est faite avec le lancement d'une étude préliminaire des giratoires Bel-Air et Mon-Repos dont le cahier des charges a été établi avec les parties prenantes courant 2017. Le bureau Transitec SA a été mandaté pour les prestations de mobilité et le bureau Stucky SA pour les prestations de génie civil en décembre 2018.

Cette étude a été lancée le 18 janvier 2018. Elle est pilotée par la DGMR et porte sur l'agrandissement des giratoires et le doublement des voies de circulation sur le contournement entre Bel-Air et Mon-Repos.

Le groupe technique s'est réuni le 23 mai, 29 août et 8 octobre 2018 afin de se déterminer sur les variantes de projet proposées. Celles-ci ont été présentées pour validation par le groupe décisionnel lors des séances du 18 juin et 7 novembre 2018.

### **III - 2.3 – PALM**

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'agglomération, le Service du développement territorial (SDT) a développé un outil de suivi des mesures d'urbanisation et infrastructurelles. Celui-ci permet de suivre l'état d'avancement des projets situés dans le périmètre compact.

Ainsi, nous avons effectué le monitoring des mesures réalisées pour notre commune en février 2018 pour les mesures d'urbanisation et en novembre 2018 pour les mesures infrastructurelles.

### **III - 2.4 – PPA Le Pâquis**

L'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral le 1er février 2018 a mis un terme à la période transitoire, conformément à l'article 38a LAT.

Dès lors, le PPA Le Pâquis a été approuvé préalablement par le Département compétent le 25 avril 2018 et mis en vigueur simultanément. L'emprise sur les surfaces d'assolement (SDA) a été admise conformément à la directive du Conseil d'Etat du 31 janvier 2018 sur les projets pouvant bénéficier de la marge cantonale des SDA.

La Municipalité a souhaité constituer un droit de superficie (DDP) relatif à une partie de la parcelle communale No 1458, pour y construire des logements à loyers abordables (LLA). Pour ce faire, elle s'est appuyée sur le cadre légal proposé par la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et son règlement d'application (RLPPPL).

En juillet 2018, nous avons fait appel à plusieurs entités susceptibles de répondre aux attentes communales pour la constitution du DDP Pâquis et avons reçu trois offres. Nous avons rencontré chaque mandataire durant l'été 2018 afin qu'ils nous présentent leur offre de manière détaillée. Après avoir évalué les offres, le choix de la Municipalité s'est porté sur la Fondation Equitim.

Le 1er novembre 2018, une séance de rencontre a eu lieu avec les représentants de la Fondation Equitim afin de discuter de la suite des démarches.

### **III - 2.5 – PPA Nonceret-La Croix**

Le SDT nous a transmis le rapport d'examen préalable du PPA le 8 janvier 2018.

Au point « Conformité à la loi sur l'aménagement du territoire », ce rapport mentionne :  
*L'article 30 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire prévoit que des surfaces d'assolement ne peuvent être classées en zone à bâtir que lorsqu'un objectif que le canton également estime important ne peut être atteint judicieusement sans recourir aux surfaces d'assolement.*

*Or aujourd'hui, nous constatons que, dans l'agglomération Lausanne-Morges, il n'est pas nécessaire de légaliser des mesures d'urbanisation non engagées, qui créent de la zone à bâtir ou qui empiètent sur les surfaces d'assolement, pour atteindre les perspectives de croissance fixées par le Plan directeur cantonal à l'horizon 2030.*

*Les réserves existantes et les potentiels des projets inscrits dans le PALM 2016 sont en effet suffisants pour répondre au besoin à l'horizon 2030. Le projet de PPA n'est par conséquent pas conforme au cadre légal fédéral sur ce point.*

Le Comité de direction (CD) du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) s'est réuni le 24 janvier 2018 afin d'évoquer le retour d'examen préalable et de la suite à donner au PPA. Lors de cette séance, le CD a souhaité rencontrer la Commission de classification (CCL) et le mandataire afin de connaître l'avis des spécialistes.

Une séance de rencontre réunissant le CD, la CCL et le mandataire a eu lieu le 26 février 2018 afin de recueillir la position de chacun. Il a été décidé d'en informer les propriétaires lors de la prochaine l'Assemblée générale (AG) du SAF.

Courant avril 2018, deux argumentaires ont été établis respectivement par la CCL pour la partie AF et le mandataire pour la partie Aménagement du Territoire (AT).

Ces documents ont été transmis aux propriétaires. Lors de l'AG qui s'est déroulée le 23 mai 2018, les propriétaires ont adopté la mise en veille du dossier de PPA pour une durée de deux à trois ans.

En parallèle, la CCL a rencontré chaque propriétaire afin de finaliser le plan du nouvel état parcellaire. Ce dernier a été signé par tous puis transmis au SDT le 29 juin 2018.

La municipalité est d'avis qu'il est vain de poursuivre la procédure du PPA sans l'appui du canton. Les autres aspects du projet n'ont pas donné lieu à des remarques négatives de la part des services cantonaux et ce projet conserve toutes ses qualités. Aussi, la municipalité préconise de surveiller, par l'intermédiaire du SDNL, l'évolution des réserves réalisables du PALM et de tenter de réintroduire le PPA Nonceret-La Croix dans la liste des mesures d'urbanisation aussitôt que possible.

### **III - 2.6 – PPA Grand-Pré Sud - secteur C**

L'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral le 1er février 2018 a mis un terme à la période transitoire, conformément à l'article 38a LAT.

Dès lors, le PPA a été approuvé préalablement par le Département compétent le 2 mai 2018 et mis en vigueur le 10 juillet 2018. L'emprise sur les surfaces d'assolement (SDA) a été admise conformément à la directive du Conseil d'Etat du 31 janvier 2018 sur les projets pouvant bénéficier de la marge cantonale des SDA.

Le 9 novembre 2018, nous avons rencontré les propriétaires du château afin de répondre à leurs interrogations suite à la légalisation du PPA.



### III - 2.7 – PPA Châtelard

L'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral le 1er février 2018 a mis un terme à la période transitoire, conformément à l'article 38a LAT. Les conditions du recours de l'ARE étant devenues caduques, une séance de rencontre a eu lieu le 14 février 2018 avec notre mandataire afin de relancer la procédure de légalisation du PPA.

Dès lors, nous avons rencontré le SDT et le SPECo le 9 mars 2018 en présence de notre mandataire afin de préciser la nature des compléments à fournir pour la suite de la procédure.

Le 26 mars 2018, nous avons transmis au SDT le complément pour l'autorité d'approbation - demandé lors de la séance du 9 mars 2018 - justifiant l'emprise sur les SDA et la disponibilité des terrains.

Le PPA a été approuvé préalablement par le Département compétent le 12 juin 2018 et mis en vigueur simultanément.

Le 26 septembre 2018, les opérations foncières prévues dans la convention signée en 2014 avec la société EPIC ont été réalisées, soit :

- L'achat par EPIC de la parcelle 582 directement aux propriétaires.
- L'achat par EPIC de la parcelle 671 (296 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune et groupement avec la parcelle 582.
- La conclusion d'un pacte d'emption attribuant à la commune un droit d'emption conditionnel d'une durée de 3 ans sur la parcelle 582 destiné à garantir l'exécution des conditions de la convention.

Les mandataires désignés par EPIC ont ensuite poursuivi l'élaboration du plan d'ensemble des aménagements et des bâtiments de la parcelle 582 qui va servir de base de discussion avec les autres entreprises qui sont parties prenantes dans la réalisation de ce parc d'activité.



### **III - 2.8 – Requalification de la rue du Pâquis**

L'étude de requalification de la rue du Pâquis en zone 30 a été lancée en mars 2018. Un mandat a été attribué au bureau MG architectes paysagistes pour l'étude de variantes d'aménagement. La Municipalité a retenu une variante d'aménagement dans sa séance du 9 juillet 2018.

Le 30 août 2018, le projet a été présenté à la Commission Consultative d'Urbanisme (CCU).

Une séance de rencontre a également eu lieu le 27 septembre 2018 avec tl et Carpostal afin de prendre en compte leurs remarques pour la suite du projet.

### **III - 2.9 – Révision du PPA Manège Saint-Georges**

Le PPA a été approuvé préalablement par le Département compétent le 29 janvier 2018 et mis en vigueur simultanément.

### **III - 2.10 – Secteur Place de la Gare**

Le 10 avril 2018, le SDT nous a transmis un avis préliminaire favorable pour l'élaboration d'un plan d'affectation sur le secteur de la place de la Gare.

Une séance de rencontre a eu lieu le 24 mai 2018 avec les propriétaires concernés afin de les informer du retour du SDT et de définir la suite des démarches à entreprendre.

Lors de cette séance, nous avons convenu que Retraites Populaires vérifient la faisabilité technique et financière du projet et que l'Association Immobilière de la Paroisse (AIP) informe ses membres lors d'une prochaine assemblée générale afin de demander une décision sur la poursuite, non-poursuite de la procédure.



### **III - 2.11 – Ancienne forge - sise sur la parcelle No 20**

La mise à l'enquête publique du projet de démolition-reconstruction de l'ancienne forge (Lausanne 5) et de transformation de l'hôtel-restaurant de la gare (Lausanne 7) n'a suscité aucune opposition-remarque. Le permis de construire a été délivré le 9 février 2018.

L'aménagement d'une pharmacie Amavita (Lausanne 5) a été soumis à l'enquête publique complémentaire du 28 juillet au 26 août 2018. Le permis a été délivré le 24 septembre 2018.

Les travaux ont démarré en avril 2018 et sont actuellement toujours en cours.

### **III - 2.12 – Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable**

Le 1er décembre 2017, nous avons transmis le projet de règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables (ER) et le développement durable (DD) à la Direction générale de l'environnement - direction de l'énergie (DGE-DIREN) pour préavis.

La DGE-DIREN nous a transmis un préavis favorable le 23 mai 2018.

La Municipalité a adopté le règlement du fonds d'encouragement pour les ER et DD dans sa séance du 16 juillet 2018.

Le règlement a été adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2018 et a été approuvé préalablement par le Département compétent le 30 novembre 2018.

Le règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **III – 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 sont :

Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André, Mercuri Salvatore.

Les membres de la CCU ont été réunis le 30 août 2018 afin de leur présenter le projet d'aménagement de la rue du Pâquis, l'état d'avancement des PPA, l'étude préliminaire des giratoires Bel-Air et Mon-Repos, le développement du secteur Place de la Gare ainsi que les constructions en cours et à venir.

# **Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu**

## **IV - 1 – Sécurité publique**

### **IV - 1.1 - Effectifs**

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP). Il est secondé par M. Milos Dangubic et l'apprentie, pour certaines tâches administratives soit, saisie dans le système informatique des amendes d'ordre, suivi du paiement des amendes, établissement des rappels, sommations et ordonnances pénales ; établissement des ordonnances pénales suite aux dénonciations privées (mise à ban) ; gestion du registre des entreprises basées sur la commune.

### **IV - 1.2 - Emploi du temps**

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame), surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraînés des dommages matériels au mobilier urbain (candélabre, poteau, banc etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, le registre des entreprises de même que les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune, ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2018.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune et comme délégué du personnel de Cheseaux auprès de la CIP.

#### IV - 1.2.1 – ASP rapport des activités en 2018

	2018	2017	2016
<b>Interventions</b>	<b>75</b>	<b>83</b>	<b>124</b>
pollution/incendie/inondation	8	2	5
déchets sauvages, sacs non-conformes	9	22	32
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	10	3	4
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	2	5	4
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	12	9	8
gibiers ou animaux trouvés péris ou animaux errants	8	16	12
affaires diverses (problème de voisinage, bruit, attroupement)	9	16	18
individus suspects, artistes de rue, mendiants, roms, etc...	2	3	12
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	2	2	9
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules	13	5	18
<b>Contrôles / Patrouilles / Services préventifs / Manifestations</b>	<b>397</b>	<b>436</b>	<b>357</b>
contrôle du stationnement	123	86	82
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	12	26	7
visionnement images vidéosurveillance suite événements	33	31	27
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	43	44	34
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	59	72	58
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière en localité	112	128	110
services pour manifestations, enterrement	15	25	18
<b>Dénonciations</b>	<b>801</b>	<b>821</b>	<b>713</b>
amendes d'ordres (stationnement et interdiction de circuler)	658	707	655
ordonnances pénales/somations suite dénonciations privées	113	59	24
ordonnances pénales mises à ban communales	14	2	7
rapport dénonciation suite infractions LCR	3	21	-
rapport dénonciation suite infraction au RGPolice	4	29	16
rapport dénonciation suite infraction au RGDéchets	9	5	10
rappels /ordonnances pénales/somations suite AO non payées	<b>155</b>	<b>149</b>	<b>177</b>
Notification des commandements de payer	<b>119</b>	<b>128</b>	<b>203</b>
Rapports de naturalisation	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>21</b>
Rapports objets trouvés	<b>76</b>	<b>53</b>	<b>71</b>
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	<b>92</b>	<b>123</b>	<b>118</b>

#### IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Aucun manquement n'a été relevé en 2018.

#### IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

33 personnes sont décédées sur la commune de Cheseaux durant l'année 2018, dont 14 à l'EMS Primeroche du Grand Pré. Quatre inhumations de corps, cinq inhumations cinéraires, une inhumation cinéraire au columbarium et trois inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux (quatre inhumations de personnes non domiciliées et non décédées à Cheseaux ont été autorisées au cimetière). 24 personnes ont été inhumées hors de la commune.

#### IV - 1.5 – Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement pour les délégués bpa à la sécurité portant sur les cas pratiques rencontrés dans les communes et un jour de dans le cadre du congrès pour les délégués bpa.

#### IV - 1.6 – Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2018	2017	2016
<b>Nombre total d'Infractions au code pénal</b>	<b>151</b>	<b>143</b>	<b>165</b>
Vols par effraction	13	11	22
Vols à la tire/astuce/simple	1	4	4
Vols à l'étalage	2	6	1
Effractions dans véhicules	3	3	1
Vols de véhicules (principalement cycles)	5	16	9
Vols de plaques de véhicules	0	2	1
Domages à la propriété (sans vol)	11	10	17
Escroquerie (y compris d'importance mineure)	7	8	4
Menaces, contraintes, violences	22	9	11
Moeurs	3	5	3
Infractions à la loi sur les stupéfiants	19	25	20
<b>Circulation</b>			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	47	62	44

## **IV - 2 - Protection civile**

### **IV – 2.1 Généralités**

Un contrat de droit administratif, liant les communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

### **IV - 2.2 –Tâches générales**

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

### **IV - 2.3 - Effectifs**

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2014	2015	2016	2017	2018
1'188	1'270	1'250	1'393	1'254

### **IV - 2.4 - Interventions**

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

7 services ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations sportives totalisant 988 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 236 jours de service pour les 20 km de Lausanne et 488 jours pour la manche de coupe du monde de triathlon.

Fin mai, la Pci a également été mise à contribution dans le cadre d'une demande cantonale afin d'apporter son soutien à l'organisation et au déroulement de la journée Suisse de sport scolaire (JSSS) à Lausanne. Cet engagement a généré 56 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 19 reprises soit pour régler des problèmes techniques, soit pour conduire tout ou partie d'opérations importantes dont :

- La mise sur pied du plan « Grand Froid » ;
- Les intempéries durant la nuit du 11-12 juin ;
- La remise en état (conséquences des intempéries)
- La mise sur pied du plan « Canicule » ;

Ces interventions en situation d'urgence ont représenté la mise sur pied de 165 personnes, se traduisant par 292 jours de service.

Il faut ici relever que l'intervention la plus volumineuse réalisée au mois de juin suite aux intempéries (voir rapport DIAM).

#### **IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)**

Afin de conserver le niveau de formation touchant le domaine atomique, biologique et chimique (ABC), l'instruction s'est poursuivie en 2018 avec la participation d'un détachement de l'ORPC Ouest-Lausannois.

La collaboration avec cette entité est nécessaire afin de garantir un effectif de spécialistes formés pour ce genre de mission. D'autre part, un exercice d'état-major de deux jours a été organisé en intégrant la participation de deux officiers sapeurs-pompiers professionnels.

#### **IV - 2.6 – Matériel, équipement et infrastructures**

Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) distribue l'équipement de la tenue PCi VD 15 pour les astreints arrivant au terme de leur formation de base au centre de formation cantonal de Gollion. Afin de poursuivre dans l'amélioration des tenues et du matériel d'intervention, le SSCM a livré fin 2018 une nouvelle dotation concernant la régulation du trafic routier, l'équipement antichute ainsi que du matériel complémentaire dont des casques de nouvelle génération.

L'introduction du logiciel PISA se révèle encore et toujours peu adapté pour la gestion du matériel personnel. Il est à relever que la confédération reconnaît cette lacune, mais n'envisage pas pour l'instant un développement permettant une gestion plus aisée.

Les constructions de protection civile n'étant pas conformes pour des locations auprès de tiers (normes AEAI), celles-ci n'ont plus été louées et ne le seront plus durant les années à venir. L'exception réside auprès de l'infrastructure de la Vallée-de-la-Jeunesse, mise aux normes et qui a été dédiée à l'accueil des sans-abri durant la période hivernale 2017 – 2018, tout comme l'hébergement à l'occasion de la journée Suisse de sport scolaire 2018 (JSSS).

Au vu de la diminution d'arrivée de migrants sur sol vaudois, l'EVAM a renoncé à l'utilisation des constructions de protection civile de Coteau-Fleuri et de l'Ofréquaz (Epalinges). Celles-ci sont donc libérées depuis décembre 2018, en précisant toutefois que d'importants travaux de remise en état seront nécessaires.

La rénovation des constructions de protection civile s'est poursuivie avec les travaux de peinture dans la construction de la Rouvraie, laquelle avec plus de 40 ans d'âge devenait obsolète.

#### **IV - 2.7 - Véhicules**

Fin 2018, la protection civile disposait de 16 véhicules, l'ensemble du parc étant marqué avec la ligne graphique de la protection civile vaudoise.

#### **IV - 2.8 - Formation**

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite au niveau de l'état-major par le biais d'un exercice avec l'intégration d'officiers sapeurs-pompiers professionnels ;
- L'instruction dans le domaine sanitaire concernant l'approche du patient, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur (BLS-AED) ;
- La formation par les cadres sanitaires auprès des compagnies d'appui concernant l'application BLS-AED,
- la gestion de la circulation spécifique à la mission de délestage du trafic autoroutier « DELESTA ».
- l'intégration de la section « aide à la conduite » dans les compagnies ;
- la recherche et le sauvetage dans les décombres pour le domaine de l'appui ;
- la présentation aux musées lausannois du concept de plan de sauvetage dans le domaine de la protection des biens culturels ;
- la maîtrise de l'utilisation des appareils de mesure de radioactivité pour le domaine atomique, biologique et chimique (ABC);
- la mise en application de la prise en charge de personnes dans le cadre d'exercices touchant le domaine de l'assistance.

#### **IV - 2.9 - Engagement des volontaires et miliciens**

4700 jours de service ont été accomplis en 2018. Ce nombre est plus faible que lors des années précédentes en raison du fait que le personnel professionnel n'est plus inclus dans la comptabilité ; seules figurant les personnes incorporées comme miliciens.

Les manifestations sportives ont généré 988 jours de service alors que 292 l'ont été envers les engagements en situation d'urgence. Le bataillon de l'ORPC Lausanne-District compte 1254 incorporés pour 18 professionnels. Cela signifie que l'encadrement des cours de répétition ainsi que des engagements est majoritairement réalisé par des cadres de milice, du commandant de compagnie au chef de groupe.

#### **IV - 2.10 - Contrôle périodique des abris**

Cette année, seuls 10 abris ont été contrôlés. L'effort principal a été mis sur la saisie des contrôles effectués à partir de 2010 jusqu'à 2017. Cette activité a par ailleurs généré un travail volumineux, 2850 dossiers ayant dû être repris dans un nouveau logiciel.

#### **IV – 2.11 - Essai annuel des sirènes**

Les sirènes ont été déclenchées le 7 février à 13h30 par la centrale d'engagements et de transmissions (CET) de la police cantonale vaudoise, puis manuellement, à 13h45, par l'ORPC. Une sirène n'a pas fonctionné lors du premier cycle et six lors du déclenchement manuel. Actuellement, 11 véhicules sont équipés d'un dispositif de transmission d'alarme mobile. Ces derniers ont été engagés sur les 7 parcours prédéfinis.

## IV - 3 - Service du Feu



### IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mère

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers et ss-off supérieurs :	8	6	9
Sous-officiers :	8	6	10
Sapeurs :	13	17	24
Recrues :	5	2	5
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>48</b>

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

### IV - 3.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Marie-Claude Rémy
Quartier-maître :	Plt. Frédéric Gygax
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Luis Mendez
Chef du site de Romanel :	Cap. Lionel Marti
Responsable de l'instruction :	Plt. Gaël Berthoud
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Clément Bouaraphanh

#### IV - 3.3 - Commission du feu

Composition dès le 1.1.2018 :

**Cheseaux :** Serge Sandoz - Municipal, Thierry Auberson, Charles Gujer,  
**Le Mont :** Jacques Marchand - Municipal, Jean-Claude Amiguet,  
Stéphane Piguet  
**Romanel :** Luigi Mancini – Municipal, Aurélie Mello, Jean-Paul Chapatte  
**Jouxkens :** Serge Roy – Syndic, David Burkhard, Damien Freemantle  
**Commandant :** Marie-Claude Rémy  
**Quartier-Maître :** Frédéric Gygax  
**Chefs de sites :** Luis Mendez – Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,  
Lionel Marti – Romanel

La commission du feu s'est réunie à cinq reprises, dont notamment pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2018.

#### IV - 3.4 - Formation – exercices communaux

Un total de 58 soirées a été consacré à ces exercices. Les thèmes de l'instruction sont principalement sauvetage, protection respiratoire, mission de base et divers exercices d'interventions.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SDIS et ont participé au championnat Suisse des JSP.

#### IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre de formation de la Rama.

#### IV - 3.6 - Interventions du corps

	2018	2017	2016
Feux	22	15	26
Alarmes automatiques	19	17	37
Inondations	18	21	30
Sauvetages	6	8	7
Renfort éléments naturels	5	5	0
Divers	17	6	14
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>72</b>	<b>114</b>

#### IV - 3.7 - Manifestations

Notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers.  
Autres manifestations : Fête nationale du 1<sup>er</sup> août, passeport vacances.

## Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts Domaines

### V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà fourni.



Aucun changement n'est intervenu au sein de notre personnel de voirie en 2018.

Nos effectifs étaient donc les suivants à fin 2018 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 %
- Employés :	M. Philippe Corday	100 %
	M. Dimitri Gindre	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Antoine Pauli	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2018	2017	2016
Terrains de football, gazons	4.01 %	4.14 %	3.57 %
Parcs et cimetière	24,68 %	25.39 %	25.12 %
Forêts / fauchage et exploitation	4.21 %	3.21 %	2.36 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3.00 %	3.63 %	3.03 %
Routes / chemins balayage	10.67 %	10.04 %	10.14 %
Routes / chemins réparation	4,17 %	5.45 %	4.58 %
Routes / chemins fauchage	2.81 %	2.38 %	3.07 %
Neige	4.81 %	6.00 %	3.67 %
Véhicules et machines	3.85 %	2.70 %	3.86 %
Voirie divers	17.17 %	17.22 %	21.08 %
Ecoles et Sociétés	3.74 %	3.60 %	3.86 %
Déchetterie	16.88 %	16.24 %	15.66 %

## **V - 2 - Routes et chemins**

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **17** interventions en 2018 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Recensement des limites forestières communales, nettoyage et marquage
- Aménagement du cimetière après agrandissement
- Réfection de chemins communaux et réparation des bordures
- Préparation et mise à niveau du parking Radcliffe avant la pose d'enrobé
- Entretien et modification de la place de jeu de la Plantaz
- Modification de clôtures à l'Ancienne Cure et à la place du Hangar
- Préparation et collaboration à la fête des 300 ans de Loys de Cheseaux

## **V- 3 – Domaine communal**

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha      Surface forestière : 62 ha

Propriétés communales mises à disposition de l'agriculture : 9.9 ha

Surface forestière exploitable propriété de la commune : 30.4 ha

## **V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge**

### **V - 4.1 - Généralités**

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

#### ***Communes partenaires :***

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxten-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vuflens-la-Ville.

### **V - 4.2 - Surfaces forestières gérées**

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

### **V - 4.3 - But et structure légale**

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2016-2021 :

Président du comité : M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny

Vice-Président du comité : M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens

Membre du comité : M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux

Secrétaire du comité : M. Laurent Robert

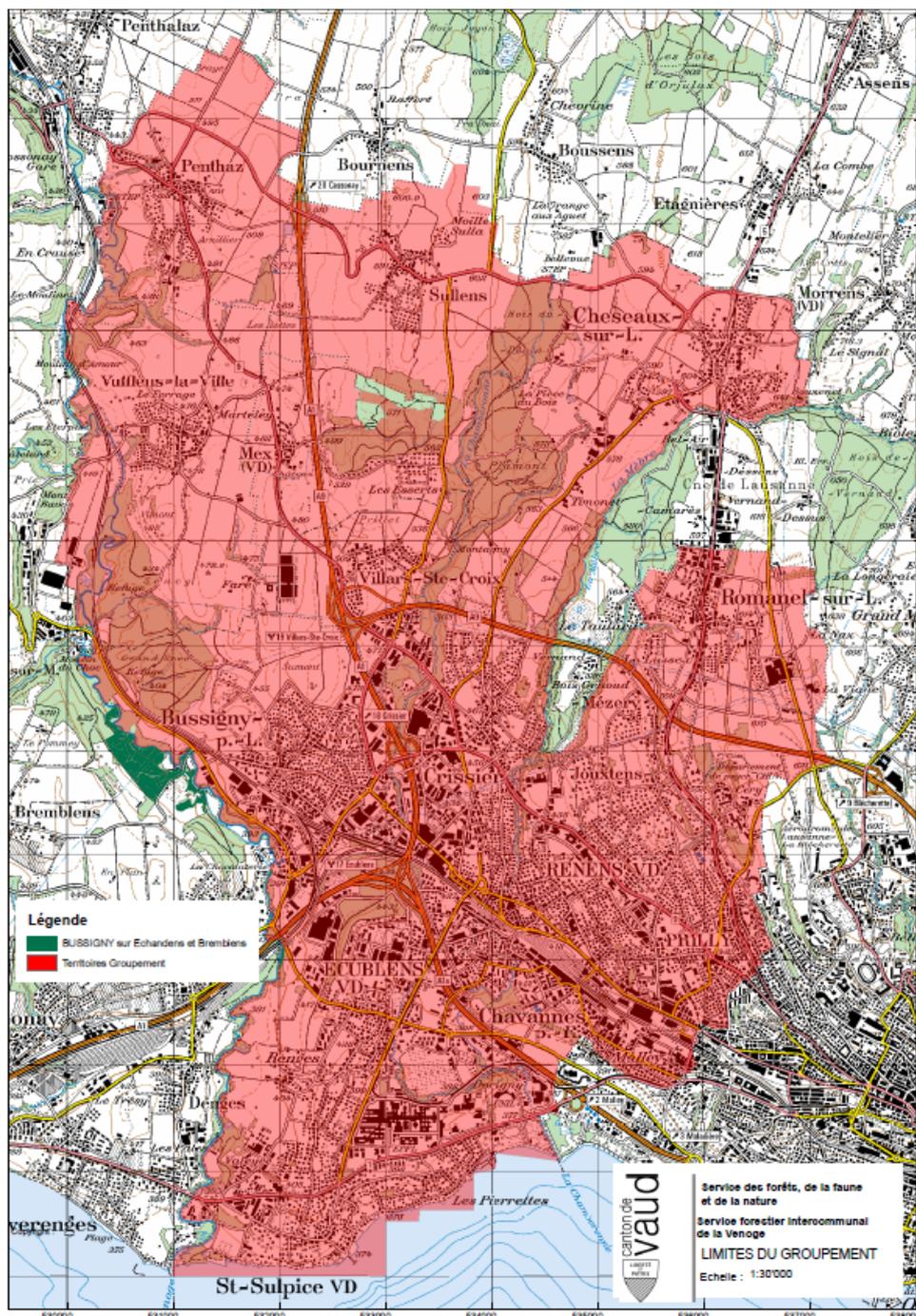
Président de l'assemblée : M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier

Vice-Président de l'assemblée : M. Denis Favre, Municipal de Romanel s/Ls

Secrétaire de l'assemblée : Mme Emmanuelle Pellet

Caissier comptable : M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny

Garde forestier : M. Laurent Robert



#### V - 4.4 - Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 21 mars 2018 à Prilly. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 19 septembre 2018 à Renens.

#### **V - 4.5 - Séances du comité**

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Analyse du prêt FIF (fond d'investissement forestier) accordé au Groupement par l'Etat
- Optimisation des ventes de bois en renonçant, partiellement, à la commercialisation avec La Forestière
- Incidence financière de la nouvelle participation de l'Etat au Groupement (plus favorable que la précédente)

Au total, le comité s'est réuni à 8 reprises

#### **V - 4.6 - Contrats de gestion**

Notre commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité

L'Inspecteur des forêts du 18<sup>ème</sup> arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sarl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

#### **V - 4.7 - Bois prélevé sur le Groupement forestier**

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 4'800 m3 de bois (4'500 m3 en 2017).

#### **V - 4.8 - Convention avec l'Etat**

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

#### **V - 4.9 - Subventions, Projet « soins aux rajeunissements » 2016-2019**

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

#### **V - 4.10 - Subventions, Projet de forêts protectrices 2016-2019**

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

#### **V - 4.11 – Plantations forestières**

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts

#### **V - 4.12 – Sylviculture et fauchage (135'950 m2)**

Il s'agit des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements. Pour Cheseaux, la surface concernée est de 12'203 m2.

#### **V - 4.13 – Eclaircies forestières normales (2'690 m3)**

Il s'agit des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 493 m3.

#### **V - 4.14 - Chablis sur propriétés privées (611 m3)**

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures. Pour Cheseaux les travaux n'ont porté que sur 12 m3.



## **V - 5 - Epuration des eaux**

### **V - 5.1 – Activités de la STEP de Vidy**

L'année 2018 a marqué la suite des travaux de construction de la nouvelle Station d'épuration de Vidy et s'est caractérisée par une judicieuse cohabitation, sur le chantier, des entreprises chargées des installations d'équipements électromécaniques, du chauffage, de la ventilation, du sanitaire, des installations électriques ainsi que du second œuvre, alors que les imposants travaux du gros œuvre s'achevaient en fin d'année.

Grâce à l'arrivée anticipée des entreprises sur le chantier, le décalage dans le temps pris à la livraison du gros œuvre a pu être limité, tant et si bien que la mise en service des installations de la deuxième phase du projet se déroulera dès le début de 2020. La mise en service complète de la nouvelle Station, y compris la troisième phase des travaux, est prévue en 2023.

La problématique liée à la présence de bromures dans les eaux usées, a priori incompatibles avec le traitement prévus des micropolluants, a accaparé les administrateurs et entraîné de nombreux échanges avec l'adjudicataire de cette installation. Les pourparlers sont toujours en cours en 2019.

Le 20 mars, M. Olivier Français, ancien président et administrateur, a pris congé de la société.

Après plus de 25 ans au service de la Ville de Lausanne dont les trois dernières en tant que Directeur d'Epura SA, M. Fadi Kadri a fait valoir son droit à la retraite.

Le Conseil d'administration se réjouit de pouvoir désormais compter sur les compétences de M. Gregor Maurer, nommé Directeur du projet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Tandis que le renouvellement de la Station va bon train, l'actuelle station continue de recevoir et d'épurer les eaux usées ainsi que d'incinérer les boues. Etant donné la vétusté de ses installations, la performance d'épuration des eaux est satisfaisante avec le quasi-ensemble des paramètres correspondant aux valeurs normées.

Quant à la performance d'incinération, elle peut être qualifiée de réjouissante, on constate ainsi le record atteint de quantité de boues éliminées.

### **V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux**

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP après déversement en entrée ont atteint 30.3 millions de m<sup>3</sup>, en diminution de 9.3% par rapport aux 33.4 millions de m<sup>3</sup> de 2017. Cela s'explique principalement par des précipitations annuelles cumulées moins importantes, lesquelles ont atteint 988 mm en 2018, en diminution de 5,6% par rapport aux 1'047 mm de 2017.

Les volumes d'eaux usées déversées en entrée de STEP sont en augmentation à 4'187'524 m<sup>3</sup> en 2018 (2'489'684 m<sup>3</sup> en 2017). Cela s'explique essentiellement par la violence des orages subis, dont celui du 11 juin 2018, ainsi que par quelques dérangements techniques ayant entraîné une diminution temporaire des capacités de traitement de la STEP. Ainsi, ce sont 12.1% des eaux parvenues à Vidy qui n'ont pas pu être prétraitées (6.9% en 2017).

La STEP a traité mécaniquement un volume d'eaux usées inférieur de 9% à celui traité en 2017. Les capacités des installations de la STEP étant suffisantes pour absorber l'ensemble du volume effectif entré, aucun déversement partiel (déversement interne) n'est à signaler.

### V - 5.3 - Consommation et Coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 328'255 m<sup>3</sup> (2017 : 526'998), y compris les abattoirs. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2018 à Fr. 0,87912, plus TVA (Fr. 0,86667 en 2017).

### V - 5.4 - Détritus traités

		2018	2017	2016
Vidange fosses septiques et bacs étanches	t	240	147	244
Graisse de restaurants	t	1'856	2'227	2'247
Dépotages liquides et boueux	t	959	1'202	1'192
Sable capté par le dessableur	t	1'117	1'056	540
Détritus interceptés aux grilles	t	307	291	605

### V - 5.5 – Visites

Durant l'année 2018, la station d'épuration a reçu 1'061 visiteurs (1'068 en 2017), répartis en 63 groupes, comme suit :

6 groupes universitaires / hautes écoles / autres formations

7 groupes associations professionnelles / entreprises

49 groupes écoles primaires et secondaires

1 groupe milieu politique

Dans le cadre des visites guidées de la STEP, des animateurs spécialement formés ont sensibilisé la jeunesse de la région lausannoise à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection possible de l'environnement. Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pour la durée du parcours.

## V - 6 – Déchets

### V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider les communes à gérer leurs déchets.

Comme pour 101 communes, représentant environ 198'000 habitants, situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Suite au changement de législature, le Conseil d'administration a été renouvelé en 2017. Sa composition est la suivante :

- Jean-Daniel Luthi de Bussigny, Président, repr. Ouest Lausannois
- Bernard Rochat des Charbonnières, vice-Président, Jura-Nord vaudois
- **Pierre Hämmerli de Cheseaux, Lausanne**
- Patricia Zurcher de Renens, Ouest Lausannois
- Patrick Agassis de Mont-la-Ville, Morges
- Philippe Besson de Penthaz, Gros-de-Vaud
- Pierre Bruni de Bercher, Gros-de-Vaud
- Bernard Ebener de Cossonay, Morges
- Frédéric Gabriel de Lonay, Morges

Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que de la stratégie de gestion des déchets.

Notre commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les analyse et projets de déchetteries ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

VALORSA a participé aux comptoirs régionaux de Cossonay et d'Echallens avec un stand traitant de la problématique de la qualité du compost. Ces événements ont permis d'aller à la rencontre de la population et de partager d'une façon conviviale sur le thème des déchets urbains.

Comme toutes les Communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 Communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué notamment pour les déchets comme le verre qui donnent le droit à la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR).

Pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme Internet. Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans ; tous les chiffres sont dès maintenant facilement à notre disposition. De plus, via cette plateforme, notre Commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale et surtout le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des Communes actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents des déchets urbains des plus de 200'000 personnes concernées par le périmètre. Parallèlement, le bureau de VALORSA répond à tous les points spécifiques à la gestion des déchets. La collaboration avec notre commune se passe de manière efficace et agréable, le personnel étant à disposition pour nous épauler dans nos problématiques journalières.

## V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2018	2017	2016
Ordures ménagères	23'754 tonnes	23'236 tonnes	23'106 tonnes
Déchets encombrants	2'318 tonnes	2'189 tonnes	2'174 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	283 tonnes	253 tonnes	237 tonnes
Papier	4'506 tonnes	4'815 tonnes	4'842 tonnes
Verre	4'810 tonnes	4'352 tonnes	4'651 tonnes
Déchets végétaux	1'572 tonnes	1'589 tonnes	2'099 tonnes
Déchets industriels	6'921 tonnes	7'216 tonnes	7'862 tonnes
Boues d'épuration	7'132 tonnes	6'908 tonnes	6'554 tonnes
Déchets carnés	988 tonnes	1'108 tonnes	1'054 tonnes
OREA – appareils électriques	360 tonnes	346 tonnes	354 tonnes



### V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2018	2017	2016
Ordures ménagères	481.73	478.41	479.70
Papier	131.24	143.76	145.01
Verre	26.77	28.67	33.08
Déchets compostables	296.30	299.28	341.25

### V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2018	2017	2016
Objets encombrants	102.80	93.10	87.82
Déchets compostables	440.00	556.78	891.25
Papier	118.54	126.64	137.62
Carton	94.90	96.84	100.90
Verre (Trié)	178.83	183.23	176.31
Ferraille	54.38	61.39	52.10
Huiles	2620 litres	2480 litres	2680 litres
Bois	166.03	163.85	162.03
Aluminium et Fer blanc	10.02	9.51	9.01
Textiles	28.54	30.89	29.36
PET	14.43	15.11	15.00
Appareils électriques/ informatiques	16.61	18.91	16.62
Capsules de Café	5,30	5.67	5.55
Déchets inertes	110.25	114.29	118.00

## **Chapitre VI : Petite enfance - Oeuvres sociales**

### **VI - 1 – Accueil de la petite enfance**

#### **VI – 1.1 - Réseau AJENOL**

##### **VI - 1.1.1 – Généralités**

Le Réseau AJENOL regroupe les Communes de Prilly, Jouxten-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bournens, Boussens et Sullens

De nombreux développements de l'offre d'accueil sont intervenus au cours de 2018. L'AJENOL propose désormais un total de 15 structures d'accueil collectif (8 à Prilly, 2 à Cheseaux, 2 à Jouxten-Mézery, 2 à Romanel et 1 à Sullens).

Deux réseaux d'accueil en milieu familial sont actifs sur le territoire du Réseau, celui de Cheseaux, Romanel, Bournens, Boussens et Sullens, constitué en Association, et celui de Prilly et Jouxten-Mézery, géré par le Service de l'enfance de Prilly. L'AJENOL encadrait, à la fin 2018, 77 AMF (accueillantes en milieu familial).

L'accueil préscolaire s'est développé avec l'ouverture en août 2018 de la nouvelle structure Les Sorbiers à Prilly ainsi qu'avec l'adhésion du Petit Navire. Ce sont 58 nouvelles places qui sont proposées aux enfants du réseau. Les structures d'accueil parascolaire ont également étoffé leur offre: on disposait de 168 places en 2016 puis de 210 places en 2017. Ce sont désormais 331 places qui sont proposées au sein du réseau pour les enfants de 1P à 6P Harnos.

C'est à la rentrée d'août 2018 que le réseau a connu un très fort développement. D'une part, l'UAPE de Cheseaux, les Funambules, a élargi son offre par 19 places supplémentaires, et d'autre part, dès cette date, les nouvelles structures suivantes font partie du réseau:

- Prilly, accueil préscolaire : CVE Les Sorbiers, 44 places
- Jouxten-Mézery, accueil préscolaire : Garderie le Petit Navire, 14 places
- Jouxten-Mézery, accueil parascolaire, UAPE le Grand Navire, 54 places
- Romanel, accueil parascolaire : UAPE les Explorateurs, 24 places
- Sullens, accueil parascolaire : APEMS de Sullens, 24 places

Avec les ouvertures de ces lieux d'accueil, APEMS et UAPE, désormais toutes les écoles au sein du réseau bénéficient d'un accueil collectif parascolaire.

Au niveau des places de travail, les structures d'accueil collectif du réseau AJENOL emploient fin 2018 143 personnes, que ce soit le personnel éducatif, de direction, d'administration et d'exploitation (95 personnes en 2017). Cela représente un total de 92.5 EPT (65.3 en 2017).

Chaque commune a un représentant au Comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Depuis juillet 2016, Mme Dieperink est membre du Comité.

La commune de Cheseaux est représentée à l'Assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le Conseil communal.

Les trois structures d'accueil de Cheseaux, soit l'accueil familial de jour, la garderie la Galipette et l'UAPE les Funambules, sont reconnues par le réseau, ce qui leur donne droit à recevoir les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

## **VI - 1.1.2 – Activités**

### **Conventions**

La convention de collaboration AJENOL signée avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand est reconduite chaque année.

La garderie d'entreprise de la BCV, la «Cabane», a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention a été établie avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) afin de permettre dans certains cas à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui du domicile.

### **Assemblée générale**

L'AJENOL a tenu en 2018 deux Assemblées générales, le 31 mai et le 21 novembre. Ces AG ont adopté les comptes 2017 et le budget 2019. D'autre part, l'AG a validé la nouvelle grille tarifaire pour l'accueil en milieu familial, ainsi qu'une adaptation de la grille de l'accueil collectif préscolaire.

### **Comité**

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 9 fois en 2018, en présence des représentantes des coordinatrices et des directrices. Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le Comité, on peut citer :

- réflexions et échanges sur le développement du réseau
- accueil et intégration des nouvelles structures;
- prise de connaissances des travaux de la FAJE
  - o questionnaire sur l'estimation des coûts de l'accueil de jour
  - o évaluation des besoins d'accueil
- prise de position sur le cadre de référence de l'accueil parascolaire de l'EIAP;
- élaboration de la nouvelle grille tarifaire d'accueil en milieu familial;
- prise de connaissances de l'audit cantonal des finances;
- engagement de la nouvelle secrétaire.

Au 1<sup>er</sup> novembre, le Comité a engagé la nouvelle secrétaire du Réseau, au taux de 50%, qui épaulé efficacement le Responsable opérationnel. Le secrétariat est situé à Prilly.

## **VI - 1.2 - Accueil familial de jour**

### ***VI - 1.2.1 – Mission***

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE. Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Jacqueline Dieperink (Cheseaux), Présidente, Sandra Berset (Boussens) et Claudia Perrin (Romanel), est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni régulièrement avec les coordinatrices.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 29 mai 2018 à Cheseaux.

### ***VI - 1.2.2 - Tâches de la coordinatrice***

Le travail de la coordinatrice comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.
- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).
- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL.

### VI – 1.2.3 – Situation des AMF et des placements en 2018

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<b><u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u></b>						
AMF au 1er janvier 2018	0	1	19	11	5	36
Nouvelles AMF en 2018	0	1	3	2	0	6
Nb maximal d'AMF en fonction durant l'année 2018	0	2	22	13	5	42
AMF ayant démissionné en 2018	0	0	2	2	1	5
AMF au 31 décembre 2018	0	2	20	11	4	37
<b><u>ENFANTS</u></b>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2018	1	22	113	76	34	246
Nouvelles demandes de placement en 2018	3	3	37	41	11	95
Nb maximal d'enfants accueillis durant l'année 2018	4	25	150	117	45	341
Enfants sortis en 2018	0	5	46	53	16	120
Enfants accueillis au 31 décembre 2018	4	20	104	64	29	221

Fin 2018 pour les 5 communes, 55 enfants sont en attente d'un placement, Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 3 enfants venant d'autres communes (Jouxens et Prilly) alors qu'un enfant de Cheseaux est accueilli à Romanel.

## **VI – 1.3 – Accueil collectif de jour**

L'association La Galipette gère la garderie La Galipette et l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Les Funambules, toutes deux situées à Cheseaux.

Pour répondre à la demande en accueil parascolaire et à la loi sur l'accueil de jour des enfants, il a été décidé d'étendre le champ d'activités de l'association aux communes de l'établissement scolaire de la Chamberonne.

A cet effet, l'association, lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2018, a modifié ses statuts et changé de dénomination sociale. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, son nouveau nom est désormais : Association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC)

### **Composition du Comité**

Le Comité, élu par l'Assemblée générale du 3 mai 2018, se compose des membres suivants :

M. Michel Zurkinden	président (démission annoncée pour le 31.12.2018)
Mme Jacqueline Dieperink	vice-présidente (commune de Cheseaux)
Mme Carmen Chevalley	membre
M. Kim Rochat	membre, caissier
Mme Sandra Berset	membre (commune de Bousens)
Mme Janine Zwahlen	membre (commune de Bournens)
Mme Marie-Christine Pitton	membre (commune de Sullens)

Conformément aux statuts de l'Association, la commune de Cheseaux a deux représentants au Comité : M. Kim Rochat, membre du conseil communal et Mme Jacqueline Dieperink, conseillère municipale.

La directrice de la garderie la Galipette, Mme Katia Golay, la directrice de l'UAPE les Funambules, Mme Véronique Gagnaux, et la directrice de l'APEMS de Sullens, Mme Judit Sirko, assistent aux séances avec voix consultative.

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'Association, Mme Gilberte Depassel. (dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018, Mme Nathalie Barrilliet)

## Activités

Le Comité a tenu 5 séances plénières durant l'année 2018. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'Association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2017 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2019, ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 3 mai 2018.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices ou de groupes de travail ont été tenues, en relation avec la gestion des structures.

La secrétaire de l'association ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 juillet 2018, une nouvelle secrétaire a été engagée. Elle partage son temps de travail entre les deux structures de Cheseaux et ses tâches pour le comité.

Le comité a travaillé à l'élaboration des nouveaux statuts afin d'intégrer l'extension des activités aux communes de Bournens, Boussens et Sullens.

Le comité a supervisé l'ouverture, pour la rentrée d'août, d'une structure d'accueil parascolaire à Sullens, l'APEMS de Sullens, qui offre 24 places aux enfants des 3 communes scolarisés en 1-6P. Cette ouverture a également nécessité l'engagement d'une nouvelle directrice, Mme Judit Sirko.

Parallèlement, 19 nouvelles places ont pu être ouvertes à l'UAPE les Funambules, ce qui porte le nombre de places d'accueil à 85 (pour les enfants de 1-6P) dans cette structure.

La garderie la Galipette offre toujours 56 places aux enfants de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.

Les trois structures font partie du réseau AJENOL, ce qui leur permet d'être subventionnées par la FAJE. Une aide au démarrage cantonale et fédérale a été accordée pour l'ouverture des places à l'UAPE Les Funambules. L'aide cantonale pour l'APEMS de Sullens a aussi été accordée, la demande au niveau fédéral est toujours en cours de traitement.

Les trois structures emploient 45 personnes (dont 6 apprenties et 4 éducatrices/teurs en formation), correspondant à 35 EPT.

Les tâches de gestion financières (facturation, salaires) sont déléguées aux bourses de Cheseaux et Boussens.

Le règlement du personnel a été finalisé et adopté le 23 octobre 2018, pour une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **VI – 1.3.1 – Garderie La Galipette**

En janvier 2018, le fonctionnement de la garderie est maintenant bien organisé. De nombreuses procédures ont été mises en place et insérées dans le projet institutionnel qui a été revu et mis à jour par les équipes éducatives.

Les procédures aident au bon fonctionnement de la garderie. Chaque groupe possède un exemplaire du projet institutionnel qui est adapté à l'âge des enfants et qui a été élaboré dans l'objectif d'une continuité de la prise en charge. Un des objectifs principaux de la garderie est d'apporter un soutien aux parents afin qu'ils puissent concilier vie de famille et vie professionnelle dans de bonnes conditions.

L'autre objectif très important est de favoriser l'éveil et la socialisation du jeune enfant en collectivité, de créer un environnement spécifique et reconnaissable par lui, ainsi que de lui offrir un accueil de qualité.

### **Équipe éducative**

L'équipe éducative compte maintenant :

- Une directrice
- Une adjointe de direction
- Une quinzaine d'éducateurs/trices engagé à des taux variables
- Trois auxiliaires, dont deux sont en formation à l'ESEDE (école d'éducatrice de l'enfance)
- Trois apprentis (1<sup>ère</sup>- 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> année)
- Une pré-apprentie (commence son apprentissage en août de l'année suivante)
- Une stagiaire (commence son pré-apprentissage en août de l'année suivante)
- Deux auxiliaires intendantes
- Une secrétaire

Les apprentis/ies, le ou la pré-apprenti/ie et le ou la stagiaire bénéficie d'un suivis à raison d'une heure par semaine par une éducatrice qui est au bénéfice d'une formation FEE (formation en entreprise).

Les éducateurs/trices, veillent à prendre en charge les enfants de manière à avoir un équilibre entre les activités collectives et une relation individuelle.

Les éducateurs/trices, sont à l'écoute de l'expression des besoins et des sentiments de l'enfant et y répondent de manière adéquate. Ils/elles offrent à l'enfant une relation individualisée. Ils/elles ont une connaissance des rythmes, des habitudes et des événements important de la vie de l'enfant.

## **Direction**

La directrice collabore depuis un an avec une adjointe de direction. La collaboration des deux pôles est toujours enrichissante, l'adjointe de direction apporte une aide appréciable.

En début janvier, le passage des enfants est organisé dans les différents groupes en fonction de leur âge. Le travail se fait en collaboration avec les coordinatrices. Les passages (enfants qui fréquentent déjà la garderie) vont déterminer les places disponibles dans les plannings des groupes.

C'est à ce moment-là que la direction convoque les familles qui sont inscrites sur la liste d'attente du site AJENOL.

Un rendez-vous est fixé pour une visite à la garderie. Les familles vont prendre connaissance des documents destinés à l'inscription de leur enfant.

La direction participe :

- Aux colloques des trois groupes
- Aux colloques de coordinatrices
- Aux colloques institutionnels du soir

La direction peut recevoir et écouter des parents, soucieux du bien-être de leur(s) enfant(s). Les familles peuvent prendre rendez-vous par téléphone ou par e-mail.

La direction planifie et assure les entretiens de collaboration de chaque éducateur/trice durant l'année et fixe les objectifs.

Durant ces entretiens nous définissons les besoins de formations qui peuvent s'organiser durant un à trois jours selon le thème choisi (formation continue). La direction et la coordinatrice sont présentes lors de ces entretiens.

## **Nombre d'enfants par groupe**

- 10 places pour le groupe des Bébés
- 5 places pour le groupe des Minis Bébés
- 14 places pour le groupe des Trotteurs
- 7 places pour le groupe des Verticaux
- 20 places pour le groupe des Moyens

Mis à part les groupes des « Bébés » et des « Mini Bébés » qui sont complets, les autres groupes le sont presque avec les passages des enfants d'un groupe à l'autre. (Une vingtaine de places dans la semaine restent à repourvoir).

## **Colloques d'équipe**

Un colloque d'équipe a lieu une fois par semaine.

- Le lundi de 13h00 à 14h00 pour le groupe des « Bébé » et « Minis Bébé »
- Le mardi de 13h00 à 14h00 pour le groupe des « Trotteurs »
- Le mercredi de 13h00 à 14h00 pour le groupe des « Moyens » et « Vertical »

Les colloques ont pour but de discuter et d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis. Un P.V. est réalisé après chaque colloque.

Une fois par semaine, le jeudi de 13h00 à 14h30 les coordinatrices et la direction se rencontrent. Ce sont les coordinatrices qui font les liens entre les équipes éducatives et la direction. Elles transmettent ainsi à leur groupe les décisions qui sont prises lors de ce colloque.

## **Colloques institutionnels**

Les colloques institutionnels ont lieu une fois par mois, le soir de 19h00 jusqu'à 21h00. La durée de ce colloque est de deux heures et tous les membres de l'équipe éducative y participent. Il est organisé par la direction et le personnel éducatif des différents groupes.

## **Activités extérieures de la garderie**

Les sorties (promenade – place de jeux – ballade en train, etc) ont une grande importance à la garderie « la Galipette », les enfants sortent chaque jour si le temps le permet. Les sorties permettent aux enfants de s'aérer, de découvrir d'autres lieux, d'apprendre à se donner la main et le respect des consignes en dehors de la garderie.

## **Activités intérieures de la garderie**

En plus de leurs aspects ludiques très importants, les activités proposées aux enfants font partie des différents apprentissages nécessaires au bon développement moteur et psychique que l'enfant doit acquérir pour grandir.

Le jeu libre est un temps de jeu important pour l'enfant. A travers le jeu libre, l'enfant va développer et évoluer en fonction de son âge et des moyens mis à disposition. C'est un moment où l'adulte intervient peu, mais reste disponible pour les enfants afin d'offrir un cadre de sécurité physique et affectif.

- Jeux de coopérations qui favorisent le lien entre copains
- Jeux symboliques qui favorisent l'apprentissage des règles de vie en collectivité et de savoir-vivre en société en imitant les adultes
- Jeux éducatifs qui favorisent l'acquisition des compétences telles que la mémoire, la concentration, l'observation et la persévérance.
- Jeux qui favorisent l'imagination et la pensée et aident l'enfant à créer un monde imaginaire qui lui est propre
- Jeux de motricité globale qui favorisent l'apprentissage du corps

L'équipe de la garderie « la Galipette », propose un choix varié d'activités telles que la musique, le chant, les histoires, le bricolage, de la gym, des parcours psychomoteurs, des jeux de société, ainsi que des jeux de découverte.

Le jeu est un moyen privilégié pour l'enfant, il répond à ses besoins d'apprendre et lui apporte du plaisir dans ses différents apprentissages.

### **Autre activités proposées aux familles**

Le 16 juin 2018 : Spectacle de fin d'année avec la participation de tous les enfants.

Le 21 décembre 2018 : Fête de Noël avec le père Noël, venu distribuer des cadeaux aux enfants.

Le 31 octobre 2018 : Fête de la courge organisée par le groupe des « Moyens et Vertical », dans les jardins de la garderie. Au programme : Maquillages, soupe à la courge et chasse aux bonbons

## **VI – 1.3.2 – UAPE Les Funambules**

### **Capacité**

La capacité d'accueil au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 66 places par jour. Elle passe à 85 places dès le 1<sup>er</sup> août.

L'UAPE est ouverte tous les jours de 7h à 18h30 durant les périodes scolaires, mais également une partie des vacances scolaires.

### **Equipe éducative**

L'équipe à fin 2018 se compose de :

- Une Directrice à 100%.
- Trois éducatrices du tertiaire diplômées HES à 96%, 84% et 80%.
- Trois assistants socio-éducatifs (ASE) à 97.5%, 93% et 85%.
- Deux auxiliaires à 55% et 50%.
- Trois apprenties ASE : une en chaque année de formation
- Une intendante à 100%. (dont 10% comme auxiliaire auprès des enfants)

La secrétaire de l'association travaille à 20% pour l'UAPE.

## **Activités**

### Janvier 2018

Les inscriptions pour la rentrée d'août arrivent.

### Février 2018

Un premier contact téléphonique est établi avec les parents des enfants commençant l'école en août 2018. Les inscriptions à l'UAPE leur sont confirmées. 3 à 4 familles sont orientées vers la coordinatrice des AMF pour compléter leur moyen de garde car il n'y a pas assez de places à l'UAPE.

Un programme alléchant est proposé aux enfants durant les vacances scolaires : cuisine, exposition à l'Espace des Inventions, activité créatrice sur le système solaire, etc.

### Mars 2018

Les enfants de l'UAPE ont pu enfin tester tous les jeux mis à disposition sur la nouvelle place de jeux du Marais-du-Billet.

### Avril 2018

L'UAPE rouvre après une semaine de vacances, soit la deuxième semaine des vacances de Pâques. Le thème choisi est : « Les animaux de la forêt ».

Les enfants sont allés voir les animaux au Clos de Bercher en prenant le LEB.

### Mai 2018

Les parents des enfants qui commencent l'UAPE en août sont reçus pour la signature du contrat ainsi que pour un entretien pédagogique avec les EDE.

### Juillet 2018

Durant les 3 premières semaines de juillet, des activités variées ont été proposées sur le thème de la magie.

L'UAPE a ensuite fermé le 27 juillet pour trois semaines de vacances.

### Août 2018

Réouverture le 20 août, soit une semaine avant la reprise scolaire.  
Les 3<sup>èmes</sup> changent de groupe et ils sont dorénavant dans le groupe des grands.

### Septembre 2018

Participation à la journée « Bien vivre ensemble » proposée par l'école.

## Octobre 2018

L'UAPE est ouverte durant les deux semaines de vacances scolaires. Un programme varié est proposé aux enfants sur le thème : « Le monde »

Une balade au Parc de Mon-Repos a été proposée afin d'aller voir les oiseaux de la volière, ainsi qu'une visite du Musée Olympique.

## Décembre 2018

Le calendrier de l'Avent permet aux enfants d'avoir une activité surprise par jour sur le thème de Noël: bricolage, cuisine, coloriage, etc.

Pour la fête de Noël, la salle communale était bien remplie, il y avait plus de 250 personnes.

Les enfants ont présenté une chanson par groupe avec une petite chorégraphie et les familles ont contribué à la réussite de cette fête sous forme de buffet canadien.

## **VI – 2 – Commission consultative enfance - jeunesse**

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 sont :

Mmes Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Naïcha Kähr, Martine Lob, Véronique Gagnaux et Catherine Sisto, MM Michel Haslebacher et Joël Humbert.

Le projet de nouvelle place de jeux aux abords de la Maison de commune a été réalisé. L'inauguration a eu lieu le 27 mars 2018.

La Municipalité n'a, pour l'instant, pas confié d'autre mandat à la commission.

## **VI - 3 – ARASPE (Association pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)**

### **VI – 3.1 - ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens**

La commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens.

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Sa présidente est Mme Von Kännel Miranda d'Assens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly. Mme Claudia Perrin de Romanel y représente l'AAS de Romanel dont Cheseaux est une antenne. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

Certains membres du codir ont également participé aux entretiens d'embauche d'une responsable RH de l'ARASPE et d'une nouvelle adjointe responsable du RI, la responsable actuelle ayant donné sa démission pour la fin 2018.

Tout au long de l'année mais plus intensément au 2<sup>ème</sup> semestre, le Codir représenté par sa présidente ainsi que le directeur ont dû entrer en négociations avec le canton dans le cadre de la mise en places des unités communes (UC) entre les CSR et les ORP. En effet au prétexte de cette mise en place, le SASH se proposait de supprimer tout simplement les activités du CSR de l'ARASPE pour les transférer à l'association régionale d'action sociales de l'ouest lausannois (ARASOL).

Cette proposition a été considérée comme inacceptable par les deux associations. Le personnel de l'ARASPE s'est montré très inquiet face à cette menace et le Codir a reçu une délégation de la CP accompagnée de la secrétaire syndicale pour en discuter. Suite à une prise de position très ferme de l'ARASPE et l'ARASOL, le Conseil des régions d'action sociales (CDRAS) a décidé à l'unanimité de soutenir l'implantation d'une UC à Prilly et de refuser la disparition du CSR de l'ARASPE, pour la plus grande satisfaction des présidentes et des directeurs de l'ARASPE et de l'ARASOL.

Les comptes 2017 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du 7 juin 2017 à Etagnières. Le 2<sup>ème</sup> Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu le 2 novembre à Echallens. Le budget 2019 a été adopté lors de cette séance.

L'ARASPE regroupe deux secteurs de prestations distincts : le Centre social régional, autorité d'application de l'aide sociale à Prilly, Echallens et Penthalaz, et les Agences, qui conseillent et orientent la population en matière d'assurances sociales à Prilly, Echallens, Romanel et au Mont-sur-Lausanne.

Le Centre social régional a connu en 2018 un développement historique dans l'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale, avec une baisse de 4% par rapport à l'année précédente. C'est un tournant dans un domaine où le nombre de dossiers grimpait chaque année avec l'évolution démographique.

Ce changement s'explique en particulier par la révision légale de 2017, qui élargit l'accès à la prestation cantonale de la rente-pont pour les chômeurs âgés, et qui restreint l'octroi de l'aide sociale aux jeunes adultes. Cette nouvelle mission demande au CSR de fonctionner comme un tremplin à la formation, en accélérant l'octroi d'une bourse d'étude avant la formation officielle, et intègre la contribution parentale dans la construction du projet d'insertion des adultes sans formation achevée. Après des débuts difficiles liés à de nombreux changements règlementaires, le dispositif est en train de gagner en stabilité, pour la plus grande satisfaction de la direction, des collaborateurs et des personnes concernées.

Les Agences d'assurances sociales ont soutenu le déploiement de la nouvelle prestation cantonale de subside spécifique à l'assurance maladie, qui octroie des aides supplémentaires à la classe moyenne comme décidé dans la votation sur la RIE III. De plus, elles ont aussi et surtout fait face à de nombreuses insatisfactions sur le retard de traitement des demandes de subsides aux primes d'assurance maladie par l'Etat de Vaud, qui ont atteint des niveaux inquiétants. Enfin, elles ont traité un nombre record de demandes de Prestations Complémentaires AVS/AI.

### **VI – 3.2 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxens**

L'ARASPE ayant décidé à notre grand regret de regrouper le personnel de l'AAS sur un seul site, l'antenne de Cheseaux a malheureusement été fermée avec effet au 30 août 2018.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018, les habitants de Cheseaux et des communes de Boussens et Sullens sont donc accueillis dans les locaux de l'AAS à la Maison de commune de Romanel-sur-Lausanne.

L'AAS a également mis en place un système de visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite et n'ayant pas la possibilité de se déplacer à Romanel ou de se faire représenter.

## **VI - 4 – APROMAD**

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton le SIPed (soins infirmiers pédiatriques à domicile)

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 691 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par les communes, le canton, les caisses-maladie et les clients.

### **VI – 4.1 - Statistiques**

#### **Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord**

##### Nombre de clients par CMS

<b>CMS</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Cully	675	704	687
Echallens	640	614	597
Epalinges	485	501	479
Le Mont	548	511	493
Oron	611	633	630
<b>Prilly-nord</b>	<b>517</b>	<b>473</b>	<b>450</b>
Prilly-sud	496	475	455
Pully	876	878	908
<b>Total</b>	<b>4'848</b>	<b>4'702</b>	<b>4'530</b>

## **VI - 5 – CULTES**

### **VI – 5.1 – Paroisse réformée**

La pasteure Catherine Dietiker, assistée de la diacre Armi Helena Hilden, célèbre tous les dimanches un culte, alternativement à Cheseaux et à Romanel.

La paroisse organise pendant toute l'année de nombreuses manifestations et célébrations, parmi lesquelles on peut citer :

- Les soupes de carême, chaque vendredi pendant le mois précédent Pâques.
- L'assemblée paroissiale
- Des rencontres d'Eveil à la foi pour les jeunes (0-6 ans), le samedi matin
- Un culte de l'enfance (6-10 ans) le samedi matin à l'Ancienne Cure
- Une collaboration constante avec le Fil d'Argent pour organiser des animations, des sorties ou des moments de spiritualité

Cette année a été, comme les précédentes, marquée par le souhait d'accueillir, enseigner et rassembler tous ceux qui le désirent pour que chacun trouve sa place dans la communauté. C'est ainsi qu'elle se renouvelle avec des nouvelles personnes qui donnent des nouvelles impulsions.



## VI – 5.2 – Communauté catholique

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté Catholique regroupe les Communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Sullens, Bournens, BousSENS et Romanel-sur-Lausanne. Le comité est placé sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton.

L'abbé Joseph Hoi célèbre la messe chaque dimanche à 11h00 au Foyer Saint Nicolas à Cheseaux. Le foyer accueille également des baptêmes de jeunes enfants.

Les messes sont animées tous les dimanches par le groupe des lecteurs et la chorale, accompagnée par une pianiste.

Le Comité s'est réuni régulièrement tout au long de l'année pour effectuer les tâches de gestion ordinaire et pour organiser les activités au sein de la Communauté. Au nombre de celles-ci figurent notamment :

- La participation au service apéro pour les premières communions au Bon Pasteur à Prilly (20 mai 2018)
- La messe de clôture et le pique-nique canadien de fin d'année au Foyer St Nicolas (1<sup>er</sup> juillet 2018)
- L'organisation de la soirée familiale annuelle, dite « soirée choucroute » (2 novembre 2018) à Cheseaux. Cette année, un effort particulier a été fait pour resserrer les liens de proximité entre la Communauté et les commerçants des villages, par le biais de la tombola.
- L'organisation des messes Rorate au Foyer St Nicolas tous les vendredis matin à 7h00 pendant la période de l'Avent.

La Communauté est invitée aux soirées d'accueil des nouveaux habitants organisées par les communes.

A fin 2018, la Communauté a été approchée par le groupe d'accueil des migrants de Cheseaux afin de voir si elle était intéressée d'y envoyer un ou une représentante, le but étant de tisser des liens et de faciliter l'intégration d'une famille afghane récemment arrivée.

La Communauté est invitée régulièrement aux Assemblées générales de la Paroisse protestante.

Les informations reçues sur le gel ou le quasi-abandon du projet d'urbanisation de Vernand-Camarès changent radicalement la donne quant à la réflexion sur les besoins en termes d'un éventuel nouveau lieu de culte. L'apport d'environ 20'000 habitants qui était attendu à long terme dans ce secteur n'est plus à l'ordre du jour.

.

# **Chapitre VII : Instruction publique**

## **Rapport de la direction**

### **Table des matières**

1. Organisation générale
2. Classes primaires
3. Classes secondaires
4. Effectifs
5. Activités et événements divers
6. Mesures de prévention
7. Bibliothèque scolaire
8. Parents
9. Bâtiments scolaires



## VII - 1 - Organisation générale

### VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2016 – juin 2021)

#### **Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :**

Présidence : Madame Sandra **Berset**  
Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

#### **Membres :**

Bournens : Madame Janine **Zwahlen**, syndique  
Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipal des écoles

Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique  
Madame Sandra **Berset**, municipale des écoles

Cheseaux : Monsieur Louis **Savary**, syndic  
Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles

Sullens : Monsieur Christian **Gozel**, syndic  
Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles

Directeur de l'établissement : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)

Secrétaire : Madame Francesca **Jaillet**

Commune boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2018.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

### **VII - 1.2 – Conseil d'établissement**

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux proches de l'établissement.

Le Conseil d'établissement s'est réuni 3 fois en 2018.

Il a organisé à Cheseaux le 21 mars une conférence sur le thème « les réseaux sociaux : le cadre légal, les pièges à éviter et le dialogue parents-enfants ».

## **VII - 2 - Classes primaires**

32 classes et 1 classe d'enseignement spécialisé réparties ainsi :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	4 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	4 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	10 classes, 1 classe enseignement spécialisé
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	8 classes

## **VII - 3 - Classes secondaires**

15 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

### **VII - 3.1 – Organisation des options**

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG : médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC), éducation nutritionnelle, travaux manuels, économie/droit.

Les 4 options spécifiques (OS (latin, italien, math./phys, économie/droit)) sont proposées aux élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

8 élèves de 10VP, 1 élève de 10VG et 7 élèves 11VP suivent le cours facultatif de grec.

Le cours facultatif d'italien n'a pas été ouvert à la rentrée d'août 2018.

### **VII – 3.2 - Orientation et réorientation**

Décisions d'orientation :	VG : 41 élèves	47.7%
	VP : 41 élèves	47.7%

4 élèves redoublent la 8<sup>e</sup> année (4.6%)

3 élèves de 9<sup>e</sup> VG ont été réorientés en 9<sup>e</sup> VP à la fin du 1<sup>er</sup> semestre et 1 élève à la fin de l'année scolaire 2017-2018, il poursuit sa scolarité en 10VP. 2 élèves de 10<sup>e</sup> VG ont été réorientés en VP à la fin de l'année scolaire, les deux refont leur 10<sup>e</sup> année.

### **VII – 3.3 - Certificats d'étude et attestations**

La cérémonie des promotions du 4 juillet 2018 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 79 élèves. 30 élèves ont obtenu le certificat d'études de la voie pré-gymnasiale et 49 élèves le certificat d'études de la voie générale.

## **VII - 4 - Effectifs**

### **VII - 4.1 – Nombre d'élèves par commune au 1<sup>er</sup> octobre 2017**

		<b>Cheseaux</b>	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	81	<b>48</b>	6	11	12	3	1
2P	85	<b>55</b>	4	13	13	0	0
3P	80	<b>57</b>	3	6	12	2	0
4P	63	<b>39</b>	4	10	9	1	0
5P	83	<b>47</b>	7	14	12	3	0
6P	87	<b>52</b>	7	11	15	2	0
7P	82	<b>49</b>	7	8	11	6	1
8P	81	<b>41</b>	11	11	8	8	2
VG/VP 9 <sup>e</sup>	82	<b>41</b>	9	12	15	4	1
VG/VP 10 <sup>e</sup>	85	<b>55</b>	5	11	6	5	3
VG/VP 11 <sup>e</sup>	72	<b>39</b>	6	12	6	7	2

Effectif total : 881 élèves

### **VII – 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes**

Ecoles spécialisées officielles:	12
Classes d'accueil :	3
Ecoles privées :	23
Sport-études :	1
Enseignement à domicile :	2
Autres établissements :	5
A l'étranger :	3

### **VII – 4.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire en juillet 2018**

	VG	VP
Places d'apprentissage trouvées	18	0
RAC	6	0
Gymnase	0	28
Ecole de la transition	8	0
Autres écoles	16	2

### **VII – 4.4 - Elèves de nationalité étrangère**

184 élèves ou 20,8 % de l'effectif, provenant de 28 pays.

## **VII – 4.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes**

9 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département.

41 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1<sup>ère</sup> à 11<sup>e</sup> année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

## **VII - 5 – Activités et événements divers**

Courses d'école

Camps de ski :                   6P aux Mosses  
  8P et 9S à Morgins et Leysin  
  10S à Grimentz et Morgins

Camps d'été :                   7P à l'Auberson

Voyage d'études des classes de 11<sup>e</sup> à Stockholm

Animation musicale des chœurs

Exposition info-métiers

Semaine de la lecture ; journée du conte

Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles

Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> – 9<sup>e</sup>

Sortie en Lavaux des classes de 7<sup>e</sup>

Cérémonie des promotions

## **VII - 6 – Mesures de prévention**

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7<sup>e</sup>
- Passage de Profa dans les classes de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8<sup>e</sup>
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs)

## **VII - 7 - Bibliothèque**

Située dans l'ancien pavillon de la Galipette depuis l'été 2016, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et BousSENS. Les enfants s'y rendent avec plaisir, que ce soit seuls, accompagnés de leurs parents ou encore avec leur groupe d'amis.

Depuis août 2016, elle fait partie du réseau Renouvaud, regroupant toutes les bibliothèques vaudoises. et possède grâce à cela un catalogue en ligne (<http://cheseaux.renouvaud.ch>) consultable par les élèves et les enseignants.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. A l'heure actuelle, environ 7'728 livres garnissent les étagères. La bibliothèque est également abonnée à 8 revues mensuelles.

### **VII – 7.1 - Acquisitions**

Cette année, 687 nouveaux livres ont été ajoutés.

Ces acquisitions sont à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. 32 documents ont dû être supprimés du catalogue en raison du manque de place dans les rayons ou à cause de leur mauvais état.

### **VII – 7.2 - Fréquentation**

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 17'900 livres sont sortis cette année.

Les élèves trouvent également à la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

### **VII – 7.3 - Animation**

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a organisé 89 animations pédagogiques pour les classes. Ces animations ont eu un grand succès et un certain nombre d'élèves ne venant pas à la bibliothèque avant, la fréquentent désormais régulièrement.

De plus, divers autres événements ont été réalisés cette année, soit le samedi des bibliothèques, la chasse aux œufs de Pâques, la nuit du conte et les cadeaux de Noël.

### **VII – 7.4 – Bibliothèque adultes**

La bibliothèque adultes compte environ 480 lecteurs inscrits, dont 10 % environ des communes voisines (Bournens, BousSENS et Sullens). Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 1'924 prêts de livres sur l'année 2018, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 3'150. 21 nouvelles inscriptions ont eu lieu durant l'année.

## **VII - 8 - Parents**

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

- Mars : séance parents des futurs élèves de 1P ;
- Mai : séance d'informations aux parents du 8P sur les options en 9<sup>ème</sup> et les voies VG / VP ;
- Sept/oct : tous les maîtres de classe ont organisé des soirées pour les parents ;
- Octobre : présentation de l'organisation des niveaux (français, mathématiques et allemand) aux parents des élèves de 9<sup>ème</sup>;
- Novembre : rencontre des parents des élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> avec une formatrice Profa.

## **VII - 9 - Bâtiments scolaires**

### **Bournens**

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

### **Boussens**

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

### **Sullens**

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM et 1 salle TM

b) Grande salle 1 salle de sport

### **Cheseaux**

a) Collège Marais du Billet 10 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS, 1 classe d'enseignement spécialisé

b) Collège Derrière la Ville 22 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACM, TM, dessin, langue, musique, informatique et science), salle d'étude, cuisine, infirmerie, psychologue, orientation professionnelle, secrétariat et direction, 2 boxes externes

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2018, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- Vu le préavis municipal N° 36/2019 du 15 avril 2019
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'adopter le rapport de gestion 2018

### **DECHARGE**

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 15 avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN